

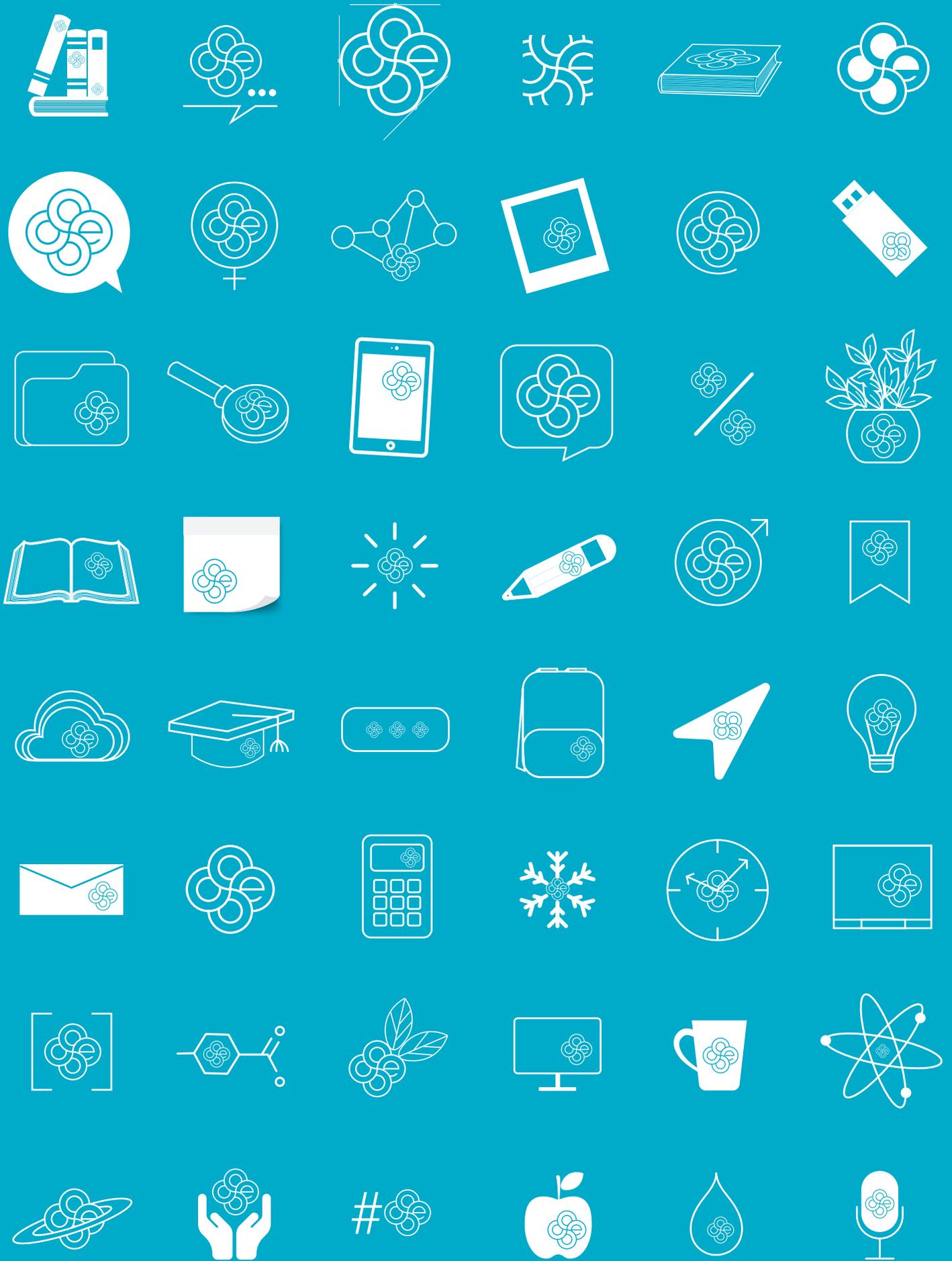
CONSEIL
SUPÉRIEUR
DE L'ÉDUCATION

Rapport annuel
de gestion

2022-2023



Québec 



Rapport annuel de gestion 2022-2023

Conseil supérieur de l'éducation

La reproduction de ce document est autorisée à des fins éducatives ou de recherche à condition que l'extrait ou l'intégralité du document soit reproduit sans modification.

La mention de la source est obligatoire.

Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec, qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Vous pouvez obtenir cette autorisation en formulant une demande au Conseil supérieur de l'éducation à l'adresse suivante : conseil@cse.gouv.qc.ca

Vous pouvez consulter ce document à l'adresse www.cse.gouv.qc.ca ou, pour en obtenir une copie papier, vous pouvez présenter une demande au Conseil supérieur de l'éducation :

par téléphone : 418 643-3850 (boîte vocale)

par courrier électronique : conseil@cse.gouv.qc.ca

par la poste :

1175, avenue Lavigerie, bureau 180
Québec (Québec) G1V 5B2

Ce rapport a été produit par le [Conseil supérieur de l'éducation](#). Pour obtenir de l'information complémentaire sur cet organisme, composez le 418 643-3850 ou consultez le site Web, à www.cse.gouv.qc.ca.

Coordination et rédaction

Patricia Faucher

Collecte et analyse de données

Hermann Enomana

Révision linguistique

Syn-Texte

Comment citer cet ouvrage :

Conseil supérieur de l'éducation (2023). *Rapport annuel de gestion 2022-2023*, Québec, Le Conseil, 90 p.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023

ISBN : 978-2-550-94671-7 (version imprimée)

978-2-550-95172-8 (version électronique)

ISSN : 1711-1722 (version imprimée)

1719-0622 (version PDF)

© **Gouvernement du Québec, 2023**

Ce document a été produit dans l'esprit d'une rédaction épiciène, c'est-à-dire d'une représentation équitable des femmes et des hommes.



Ce document est imprimé sur du papier entièrement fait de fibres recyclées postconsommation.

100%



Message de la présidente du Conseil supérieur de l'éducation

Monsieur Bernard Drainville
Ministre de l'Éducation

Madame Pascale Déry
Ministre de l'Enseignement supérieur

Hôtel du parlement
Québec

Monsieur le Ministre,
Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le Rapport annuel de gestion 2022-2023 du Conseil supérieur de l'éducation, conformément aux exigences de la Loi sur l'administration publique. Ce document administratif énonce la mission de notre organisme, ainsi que ses valeurs. Il fait état des principales activités que le Conseil a réalisées pendant la période se terminant le 31 mars 2023.

Il s'agit de ma première reddition de comptes depuis ma nomination à titre de présidente, en juillet 2022. Depuis mon arrivée, je préconise un style de gestion inclusif et collaboratif, qui mise sur la reconnaissance et la contribution de l'expertise du personnel. Mes activités s'inscrivent dans la continuité des mesures prises par ma prédécesseure, M^{me} Maryse Lassonde, et je veille attentivement à l'atteinte des résultats attendus de la part de l'organisme. En tant que présidente, je suis consciente de l'importance de respecter chacune des personnes de l'équipe et de soutenir leur mobilisation. Cela s'avère particulièrement crucial pour relever les défis rencontrés depuis le retour à la normalité après la pandémie, surtout pour renforcer le sentiment d'appartenance dans un contexte de travail en mode hybride.

En 2022-2023, le Conseil a continué sur sa lancée en vue de rayonner davantage auprès de la société civile et de fournir à nouveau un éclairage aux décideurs politiques. Il désire ainsi renforcer sa capacité d'influence et maintenir son positionnement auprès des autorités en matière d'éducation. Dans son discours inaugural en novembre 2022, le premier ministre, M. Legault, a réaffirmé que la priorité des priorités pour le Québec était l'éducation. Cela appuie avec vigueur la mission du Conseil et confirme la pertinence de sa vision systémique dans la réalisation de ses mandats, puisqu'il constitue **le seul organisme** dont la composition, le fonctionnement et l'expertise le rendent apte à dresser l'état et les besoins de l'ensemble du réseau de l'éducation. L'accomplissement de notre mission, soit de vous conseiller et de vous informer sur toute question relative à l'éducation, par l'exercice de nos fonctions politiques, démocratiques et éducatives, constitue une responsabilité dont les membres du Conseil et moi-même mesurons pleinement l'importance.

D'une part, mon arrivée à la tête du Conseil coïncide avec les nouveaux défis de l'après-pandémie auxquels la société est confrontée, notamment en matière d'éducation. Je trouve primordial de souligner **la grande capacité d'adaptation** du Conseil dont j'ai été témoin depuis mon arrivée. Au fil de son histoire, le Conseil a su se renouveler et s'adapter aux besoins de la société en publiant rapidement des avis et des rapports pertinents et diversifiés. Force est de constater qu'il est devenu un organisme nettement plus agile et proactif depuis les cinq dernières années. Le Conseil n'a pas hésité à créer de nouvelles instances, par exemple le Comité interordres de la relève étudiante et le Comité sur l'éducation autochtone, mais aussi parfois des comités ad hoc pour s'assurer d'accomplir son travail avec rigueur. Le Conseil est ainsi devenu **une autorité incontournable et un organisme renouvelé qui élabore et qui partage une vision globale, intégrée et évolutive de l'éducation au Québec.**

D'autre part, le Conseil souhaite accroître le partage de ses réflexions et de ses résultats avec les acteurs clés du milieu de l'éducation. Il s'est récemment engagé, notamment, dans des collaborations avec de nouveaux organismes, en vue d'étudier des problèmes particulièrement complexes et urgents. C'est grâce à la crédibilité qu'il a acquise au fil des soixante dernières années que le Conseil supérieur de l'éducation peut mettre en place des partenariats diversifiés et continuer à entretenir des liens étroits avec plusieurs organisations présentes dans la francophonie. Au terme de la première année de mon mandat, je peux vous affirmer que le Conseil bénéficie d'une grande notoriété dans le monde de l'éducation, ici et à l'international, notamment dans la francophonie.

Au fil de mes rencontres, j'ai rapidement constaté que le Conseil accorde une importance capitale à l'expertise de ses quelque 110 membres bénévoles issus du terrain. Ces savoirs d'expérience, conjugués à des consultations et aux savoirs savants, confèrent aux travaux du Conseil rigueur et pragmatisme, et ce, depuis sa constitution, en mai 1964. Cette conjugaison de savoirs de même que la qualité des travaux effectués basés sur la recherche, les consultations et les délibérations démocratiques constituent l'une des plus grandes forces distinctives de l'organisme. Je profite d'ailleurs de l'occasion pour remercier l'ensemble des membres bénévoles des instances du Conseil et de la table pour leur indéfectible et remarquable dévouement envers l'éducation. Finalement, je souhaite souligner la compétence et l'engagement de l'équipe de la permanence, dont l'excellence du travail a été maintes fois saluée par les membres des commissions et des comités ainsi que par des partenaires.

En guise de conclusion, je souhaite que vous puissiez constater, à la suite de la lecture de ce rapport, que de grandes réalisations ont été accomplies par le Conseil au cours de l'année financière 2022-2023, malgré le fait que le Plan stratégique 2022-2026 n'ait pas été adopté officiellement, ce qui a engendré le retrait de la section « Résultats du Plan stratégique » dans le présent rapport annuel de gestion. Soyez assurés que le Conseil poursuivra son rôle stratégique et sa fonction de conseil en ce qui concerne les grands enjeux éducatifs d'aujourd'hui et de demain en tant qu'organisme au service de l'État dont la priorité est l'éducation.

Veillez recevoir, Monsieur le Ministre et Madame la Ministre, mes salutations les plus cordiales.

La présidente,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Monique Brodeur', written in a cursive style.

Monique Brodeur

Québec, septembre 2023

Déclaration attestant la fiabilité des données

À titre de présidente du Conseil supérieur de l'éducation, j'assume la responsabilité de l'information et des résultats contenus dans le présent rapport annuel de gestion. Cette responsabilité porte sur l'exactitude, l'intégralité et la fiabilité de ces renseignements.

Le Rapport annuel de gestion 2022-2023 décrit fidèlement la mission, les valeurs et la vision du Conseil supérieur de l'éducation. Il rend compte des activités et des mesures prises pour l'ensemble de ses instances, qui ont été réalisées au cours de l'année. Exceptionnellement pour cette année financière, ce document ne rend pas compte des orientations, des objectifs et des indicateurs relatifs au Plan stratégique 2018-2022. Bien qu'un tel plan pour la période 2022-2026 ait été préparé et déposé pour approbation au ministère de l'Éducation, la période électorale de l'automne 2022 de même que d'autres circonstances en ont empêché l'adoption. Cela dit, le Conseil veillera à élaborer rapidement un plan d'action définissant les lignes directrices pour ses travaux futurs.

En vue de fournir des données conformes aux faits relatés dans ce rapport, les fiches de reddition de comptes et les fiches d'étude de crédits ont été utilisées pour consigner les données présentées dans les pages suivantes. Bien entendu, ces pièces justificatives sont conservées pour référence ultérieure. À ma connaissance, l'information contenue dans ce rapport est fiable, objective, exempte d'erreur et vérifiable. Elle correspond à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2023.

La présidente,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Monique Brodeur', written in a cursive style.

Monique Brodeur

Québec, septembre 2023

Table des matières

1	Présentation du Conseil supérieur de l'éducation	1
1.1	L'organisation en quelques mots	2
1.2	Le Conseil en bref, c'est.....	12
1.3	Faits saillants	14
2	Les résultats	27
2.1	Plan stratégique	28
2.2	Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens	28
3	Rapports d'activités	29
3.1	Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation	30
3.2	Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire	32
3.3	Commission de l'enseignement secondaire	33
3.4	Commission de l'enseignement et de la recherche au collégial	34
3.5	Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires	38
3.6	Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue	39
3.7	Comité interordres de la relève étudiante	40
3.8	Comité ad hoc sur l'éducation autochtone	41
3.9	Travaux qui engagent plus d'une commission	42
4	Les ressources utilisées	45
4.1	Utilisation des ressources humaines	46
4.2	Utilisation des ressources financières	49
4.3	Utilisation des ressources informationnelles	50
5	Annexes – Autres exigences	51
5.1	Gestion et contrôle de l'effectif	52
5.2	Développement durable	53
5.3	Divulgateion d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	58
5.4	Accès à l'égalité en emploi	60
5.5	Code d'éthique et de déontologie des administratrices et des administrateurs publics	63
5.6	Accès aux documents et protection des renseignements personnels	64
5.7	Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration	65
5.8	Égalité entre les femmes et les hommes	67
5.9	Publications du Conseil en 2022-2023	68
5.10	Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation	70
5.11	Organigramme du Conseil supérieur de l'éducation au 31 mars 2023	76
5.12	Liste des membres du Conseil et de ses commissions et comités au 31 mars 2023	77
5.13	Code d'éthique et de déontologie du Conseil supérieur de l'éducation	86



1

**Présentation du
Conseil supérieur
de l'éducation**

1.1 L'organisation en quelques mots

Créé en 1964, le Conseil supérieur de l'éducation a pour mission de **collaborer avec le ministre de l'Éducation et la ministre de l'Enseignement supérieur** et de les **conseiller sur toute question relative à l'éducation**. Le Conseil informe ainsi les ministres de l'état et les besoins de l'éducation au Québec et **propose une réflexion rigoureuse**, alimentée par la recherche, par la consultation d'experts et d'acteurs de l'éducation de même que par les délibérations démocratiques de ses membres. Il les conseille également sur les changements à apporter dans le système éducatif à moyen et à long terme. Ce faisant, le Conseil assure à la population un droit de regard et un pouvoir d'influence sur les interventions de l'État en matière d'éducation.

Le Conseil accomplit sa mission par l'exercice de trois fonctions complémentaires : politique, démocratique et éducative.

fonctions — 3

Par sa **fonction politique**, le Conseil donne des avis et propose des orientations aux ministres pour les éclairer dans leurs choix. Il offre une vision nuancée et réaliste de ce qui est souhaitable à court, à moyen et à long terme.

Par sa **fonction démocratique**, le Conseil favorise le rapprochement entre la population, les autorités et les parties prenantes de l'éducation : le personnel enseignant, les parents, les élèves, la population étudiante, le personnel de l'éducation ainsi que les autres acteurs concernés. Au total, c'est plus d'une centaine de personnes qui, par leur engagement citoyen et bénévole, contribuent à la réflexion et aux travaux du Conseil et de ses instances. Cette fonction démocratique s'exerce aussi grâce aux consultations que mène le Conseil auprès de la population et de différentes personnes agissant en éducation.

Enfin, par sa **fonction éducative**, le Conseil propose des valeurs, des principes, des analyses, des savoirs basés sur des données rigoureuses et des pistes d'action à ses commissions, ses comités et ses groupes de travail pour délibération et approfondissement. Il porte, de plus, une attention particulière à la diffusion et au partage le plus large possible des résultats de ses travaux avec les parties prenantes de l'éducation et la population en général, dans le but de contribuer aux débats publics en matière d'éducation et d'exercer son pouvoir d'influence auprès des autorités ministérielles et gouvernementales ainsi que de la société civile.

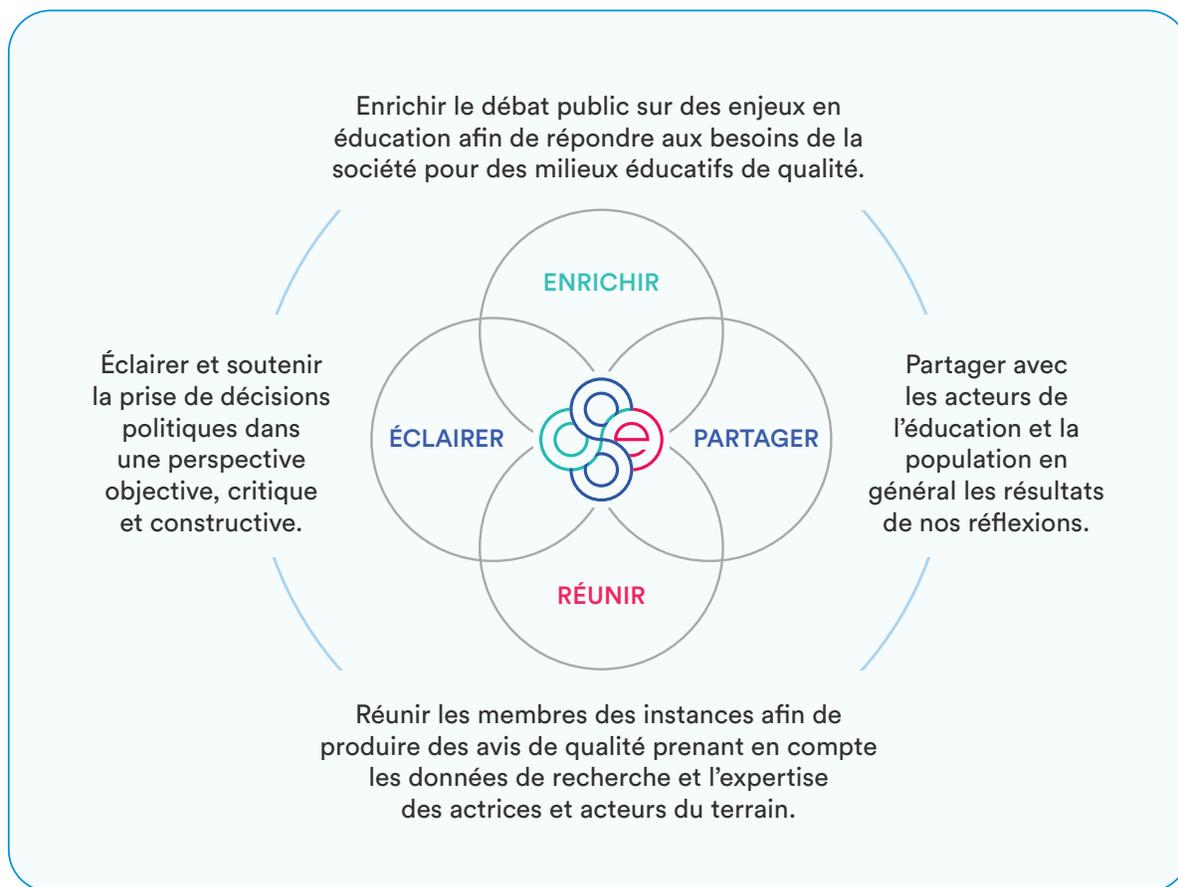
» collaborer et conseiller

» exercer une influence

» jouer un rôle stratégique et rassembleur

» miser sur des citoyennes et des citoyens bénévoles

Politique — Démocratique — Éducative



Le Conseil peut se **prononcer sur toute question touchant à l'éducation** et concernant tous les ordres et secteurs d'enseignement, depuis la maternelle jusqu'à l'université, y compris l'éducation des adultes et la formation continue tout au long et au large de la vie, ainsi que la recherche, la mobilisation des connaissances et les services à la collectivité à l'enseignement supérieur.

L'approche systémique qu'il a adoptée intègre aussi la dimension sociale de l'éducation. Il exerce ainsi **un rôle stratégique et rassembleur** quant à la vision de l'éducation au Québec et demeure le point de rencontre entre les différentes parties prenantes dans ce domaine. Il a aussi pour objectif de **multiplier les initiatives et les collaborations** en vue de créer une plus grande concertation avec ses partenaires du milieu de l'éducation.

Il importe de souligner que le Conseil utilise des connaissances issues de la recherche pour la réalisation de tous ses travaux. Toutefois, il n'est pas un organisme de recherche. Il ne produit pas non plus de recension systématique de la littérature scientifique.

Par ses productions, il **exerce une influence sur les parties prenantes en éducation, alimente les débats publics** de manière constructive en plus de **contribuer à l'évolution des politiques publiques et du cadre législatif et réglementaire**.

Selon sa loi constitutive, présentée en annexe, le **Conseil doit** :

- « donner son avis sur tout projet de règlement que les ministres sont tenus de lui soumettre ainsi que sur toute question qu'ils portent à son attention;
- produire un rapport sur l'état et les besoins de l'éducation (REBE) au moins tous les deux ans;
- publier annuellement un rapport de ses activités pour l'année financière précédente. »

De plus, selon cette loi, le **Conseil peut** :

- « donner son avis aux ministres ou faire des recommandations sur toute question relative à l'éducation;
- solliciter ou recevoir des requêtes, des opinions et des suggestions sur toute question relative à l'éducation de la part d'organismes ou de groupes intéressés ainsi que du public en général;
- effectuer ou faire effectuer les études et les recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de sa fonction. »

La vision



Le Conseil supérieur de l'éducation a pour objectif d'être une autorité incontournable et un organisme renouvelé qui élabore et partage une vision globale, intégrée et évolutive de l'éducation au Québec.

3 valeurs —

Les valeurs

Dans la réalisation de sa mission, le Conseil s'appuie sur **trois valeurs** :



l'impartialité en agissant en toute indépendance et sans parti pris;



l'ouverture par l'intégration d'une pluralité de points de vue;



la rigueur par la qualité des travaux effectués.

Trois piliers sur lesquels reposent les avis du Conseil



Depuis sa constitution, le Conseil accorde invariablement une importance capitale à l'expertise de ses membres bénévoles basée sur un juste équilibre entre **savoirs savants** et **savoirs d'expérience**. Cette conjugaison de savoirs de même que la qualité des travaux effectués basés sur la recherche, les consultations et les **délibérations démocratiques** constituent l'une des plus grandes fiertés du Conseil supérieur de l'éducation depuis sa création.



piliers — ∞



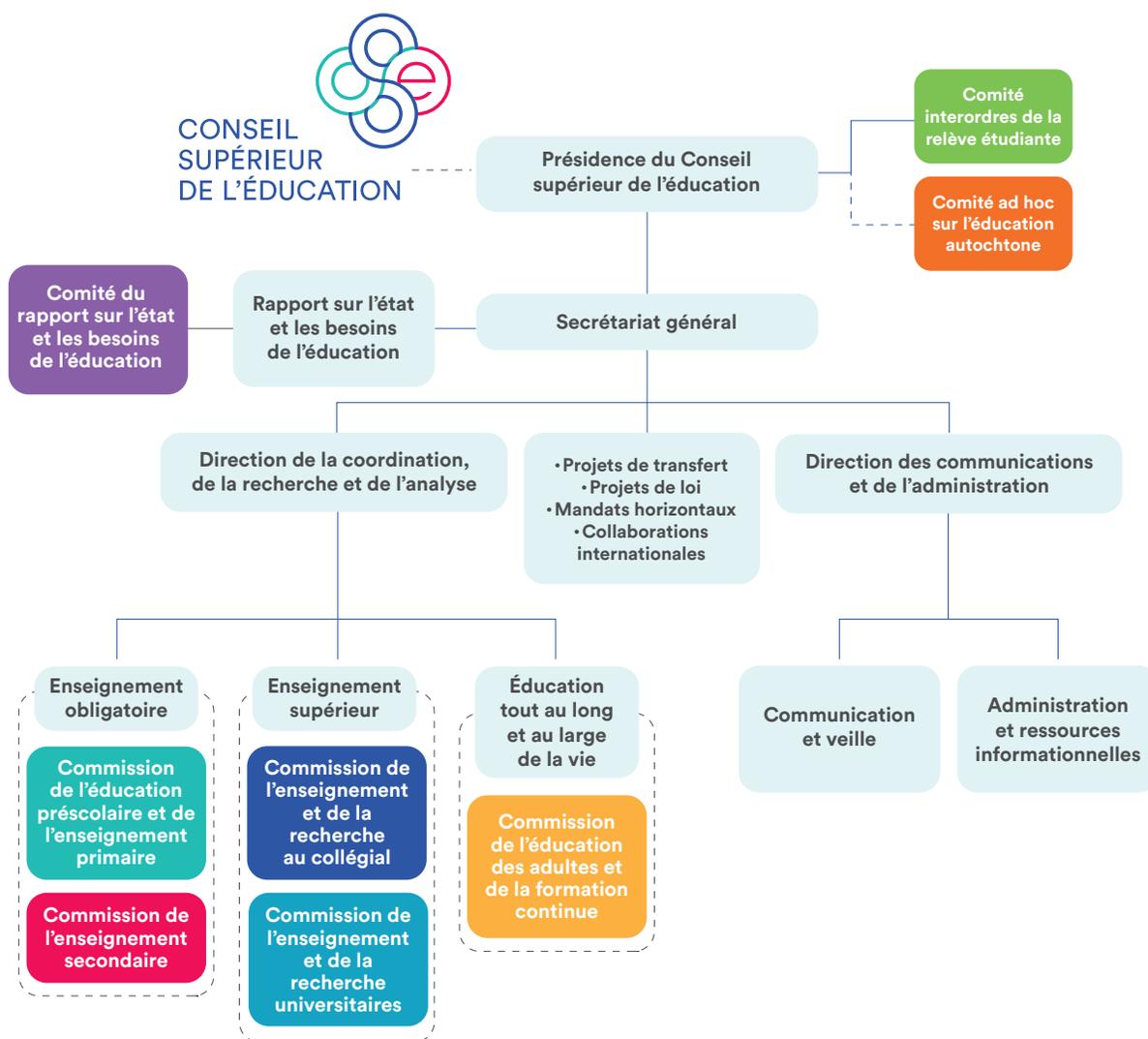
Le fonctionnement

La table du Conseil

La table du Conseil est formée de 22 membres nommés par le gouvernement, dont la présidente, issus du monde de l'éducation et d'autres secteurs d'activité de la société québécoise. Elle inclut également deux sous-ministres adjoints, provenant respectivement de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, ce qui favorise des échanges entre ces deux ministères et le Conseil. Les membres bénévoles sont nommés par le gouvernement pour un mandat d'au plus quatre ans, qui ne peut être renouvelé consécutivement qu'une seule fois. Ces personnes désignent parmi elles une présidente ou un président pour chacun des trois comités et chacune des cinq commissions de la table du Conseil.

Les comités et les commissions

Trois comités et cinq commissions appuient la table du Conseil.



En vertu de la loi constitutive du Conseil, le Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation (CREBE) doit, au moins tous les deux ans, faire rapport aux ministres. La composition de ce comité varie selon le thème traité dans chacun des rapports. Les membres sont sélectionnés en fonction de leur expertise, de leur connaissance d'une problématique particulière ou de la perspective qu'ils apportent en raison de leur milieu d'appartenance. Pour l'année 2022-2023, le CREBE a poursuivi ses travaux afin d'examiner les voies d'accès vers la profession enseignante en lien avec la pénurie de personnel enseignant exacerbée par la pandémie.

Créé en 2020, le Comité interordres de la relève étudiante (CIRÉ) a pour objectif d'enrichir la pensée du Conseil grâce à la participation de la relève étudiante dans ses réflexions, ses activités et ses productions. Le CIRÉ est régulièrement consulté par chacune des instances du Conseil. Ce comité est toutefois devenu permanent en juin 2022 à la suite d'un vote des membres de la table du Conseil.

Depuis février 2022, le Comité ad hoc sur l'éducation autochtone incarne la nécessité de travailler ensemble pour favoriser l'accès, l'inclusion, la persévérance, la réussite éducative, la sanction des études et le bien-être des Premières Nations et des Inuits au sein des établissements scolaires du Québec. Ce comité est composé de six membres, dont quatre personnes issues des Premières Nations ou des Inuits et deux allochtones. Au cours de l'exercice financier 2022-2023, ce comité a collaboré à l'élaboration du contenu de l'assemblée plénière du Conseil supérieur de l'éducation, qui avait pour thématique *Éducation autochtone : enjeux et perspectives inspirantes*.

En ce qui concerne les cinq commissions, chacune est composée de douze à quinze personnes. Celles-ci sont nommées par les membres de la table du Conseil après consultation des établissements et des organismes intéressés par l'ordre ou le secteur d'enseignement visé. Les commissions, en vertu d'un mandat du Conseil, sont chargées de préparer des projets d'avis ou de mémoires sur des thèmes qui se rapportent à l'ordre ou au secteur d'enseignement auquel elles correspondent.

La composition des instances doit représenter la diversité de la société. C'est pourquoi le Conseil s'assure que les personnes qui y sont nommées occupent des fonctions diversifiées et qu'elles sont issues des réseaux public et privé, des milieux francophone et anglophone, des minorités culturelles ainsi que des Premières Nations et des Inuits. Au cours de la dernière année, le Conseil a fait de grands efforts pour intégrer des organismes œuvrant auprès de communautés culturelles ainsi que d'organisations autochtones pour refléter encore mieux la société québécoise.

Le Conseil vise également à atteindre une parité hommes-femmes au sein de ses comités et de ses commissions. Les personnes qui y siègent ainsi qu'à sa table le font en tant que **citoyennes et citoyens**, et à titre **bénévole**. Elles sont mises à contribution pour orienter et enrichir la préparation des avis et des rapports qu'il produit.

Mise en place d'un comité consultatif

Dans la foulée des travaux entourant la recherche et la rédaction de l'étude intitulée *Au-delà des frontières du Québec : regard sur les initiatives inspirantes des universités canadiennes pour, par et avec les Premiers Peuples – Portrait 2021*, un comité consultatif ponctuel composé de trois Autochtones a été formé par le Conseil. M^{me} Maryse Lassonde, alors présidente du Conseil, a supervisé les travaux de recherche de M^{me} Daphné Bérard, qui a rédigé cet ouvrage. De plus, seize personnes expertes sont venues enrichir la réflexion du Conseil au moment de rédiger de cette étude.

C'est avec l'apport des 58 universités canadiennes qui ont répondu à la demande du Conseil que la vaste collecte de données a pu se réaliser entre les mois de mai et d'août 2021. Le résultat en est un portrait des actions mises en œuvre par des universités canadiennes hors Québec pour améliorer l'éducation autochtone et continuer sur le chemin de la réconciliation.

Le Conseil supérieur de l'éducation s'est inspiré de la richesse de l'enquête du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) intitulée *L'action des universités québécoises pour, par et avec les Premiers Peuples – Portrait 2019* et s'est engagé à poursuivre ce travail, mais en y ajoutant une perspective pancanadienne. Dans cette étude du BCI se profile le portrait global des actions qu'ont mis en œuvre les dix-neuf universités québécoises pour favoriser l'accès, l'inclusion, la persévérance, la réussite éducative, la sanction des études et le bien-être des communautés autochtones au sein des universités.

La permanence

Au 31 mars 2023, le personnel permanent du Conseil était constitué de 33 personnes; d'autres, travaillant à forfait, de même que des stagiaires et des étudiantes et des étudiants pouvaient exécuter des mandats particuliers. La gestion de cette équipe est assumée par la secrétaire générale du Conseil, qui est appuyée par deux gestionnaires. L'équipe de la Direction de la coordination, de la recherche et de l'analyse comprend des professionnelles et des professionnels affectés à la coordination des commissions et des comités. Des agentes et des agents de recherche collaborent à la recherche, à la rédaction et à la promotion des travaux du Conseil. Les agentes et les agents de recherche et de transfert s'assurent de rédiger plusieurs documents par année, de créer des outils de vulgarisation et de préparer la présentation des avis et des documents du Conseil aux partenaires du milieu de l'éducation, lors de formations, de colloques et de congrès. L'équipe des communications et de l'administration est quant à elle responsable de la coordination, de la production et de la diffusion des rapports et de l'ensemble des travaux du Conseil de même que d'assurer leur visibilité, en plus de veiller au bon fonctionnement administratif de l'organisme.

De plus, la permanence dispose d'un centre de documentation, composé de deux personnes qui apportent une aide considérable aux équipes professionnelles de la permanence chargées de travaux de recherche. Ainsi, le Conseil s'assure de rendre les travaux de ses instances, ses recherches et son expertise accessibles à toutes les personnes de la permanence. Il est à noter que toutes les productions sont conçues dans le respect du **Standard sur l'accessibilité des sites Web du gouvernement du Québec**.

Le contexte

Au cours de l'exercice financier 2022-2023, le Conseil a dû relever des défis importants, autant du point de vue technologique qu'administratif. En outre, il s'est assuré du maintien de ses collaborations actuelles et de la mise sur pied de partenariats pour l'avenir.

Comme il sera précisé dans la section « Faits saillants » plus loin dans le texte, un grand changement technologique a eu cours à compter d'octobre 2022. Il s'agit d'une migration de même que d'une bonification des plateformes informatiques vers M365 pour l'ensemble du personnel du Conseil. Avec l'accompagnement du ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), le soutien privilégié du Centre de services à la clientèle (CSC) et la création d'une équipe d'ambassadeurs à l'interne pour prêter main-forte aux employés de la permanence en offrant de la formation, la migration s'est somme toute effectuée sans embûche.

Quelques changements administratifs ont eu lieu pendant le dernier exercice financier, dont l'arrivée d'une nouvelle présidente, qui a conduit les employés vers une nouvelle forme de gestion, auxquels les employés ont su s'adapter rapidement. Les gestionnaires ont aussi mis en œuvre la Politique-cadre gouvernementale en matière de télétravail et la reprise du travail en présentiel en avril 2022.

Et puisque le Conseil souhaite accroître le partage de ses réflexions et de ses résultats avec les personnes clés du milieu de l'éducation, de nouveaux partenariats ont été conclus en 2022-2023. Il importe de souligner les démarches entreprises à l'international, dont une tournée suivant l'entrée en fonction de la nouvelle présidente, en septembre 2022, pour rencontrer des partenaires actuels et potentiels pour le rayonnement du Conseil à l'international, et pour consolider certaines relations en prévision des prochains travaux. Soulignons des rencontres avec la Délégation générale du Québec à Paris, la Délégation générale du Québec à Bruxelles, des représentants de l'enseignement supérieur de la Commission européenne, l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur, le European Network of Education Councils, le Circle-U et le Schoolnet. Un échange avec l'Agence Universitaire de la Francophonie a également eu lieu, en plus d'une réunion regroupant six directeurs et chefs de section de différents ordres et secteurs d'enseignement au siège de l'UNESCO, à Paris, et son représentant du Québec au sein de la Délégation permanente du Canada.

Ce qui distingue le Conseil parmi les acteurs de l'écosystème de l'éducation

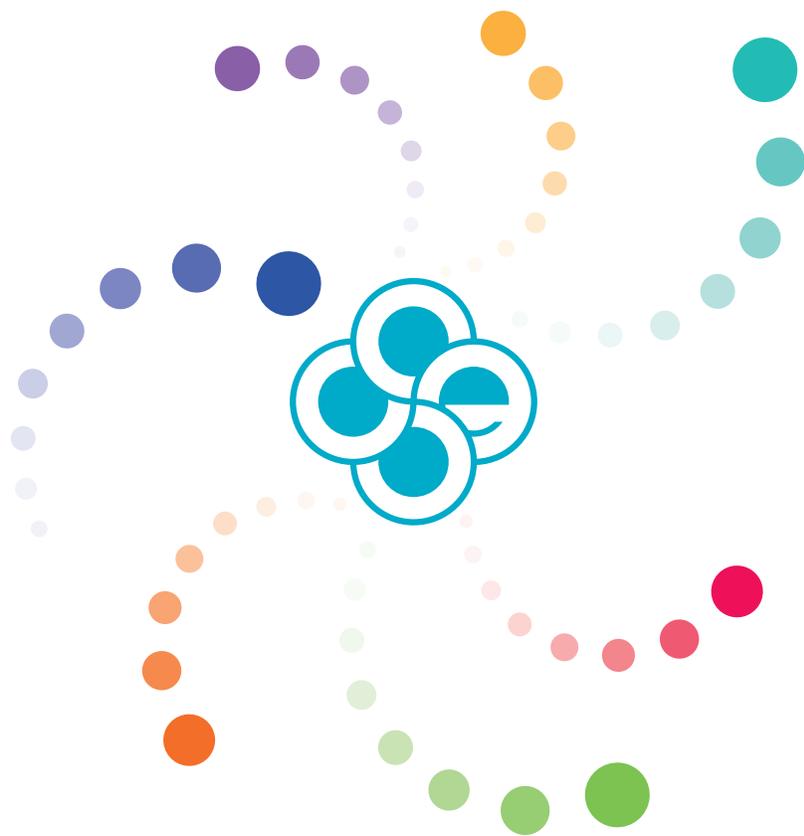
Le Conseil prend place dans un écosystème complexe à l'intérieur duquel il doit faire valoir sa singularité. D'une part, plusieurs voix s'élèvent actuellement dans l'espace public en matière d'éducation et de formation. Différents groupes font valoir leurs points de vue auprès des autorités ministérielles qui, à leur tour, consultent différents groupes d'experts ou groupes de pression sur divers enjeux sectoriels pour ultimement élaborer les politiques publiques. Compte tenu de son caractère impartial et démocratique, le Conseil demeure un organisme distinct et incontournable en matière d'éducation et se démarque par sa capacité à fournir des avis rigoureux et constructifs, fondés à la fois sur la recherche et sur une compréhension fine de la réalité des actrices et des acteurs sur le terrain. **Le modèle combinant recherche, consultation et délibération constitue indéniablement une particularité et une force de l'organisation.** Le Conseil s'applique ainsi à mieux expliquer la distinction et la complémentarité entre ce modèle et les méthodologies propres à la recherche scientifique en éducation.

Le modèle combinant recherche, consultation et délibération constitue indéniablement une particularité et une force de l'organisation.

Les problématiques en éducation se définissent de plus en plus de manière décloisonnée, où l'on prend en considération la personne dans sa globalité et dans son environnement. De ce fait, le Conseil doit plus que jamais examiner des situations complexes qui nécessitent l'intervention de nombreux organismes ou ministères, notamment en santé et en services sociaux, ou dans le domaine de l'emploi, de l'immigration ou des services offerts aux familles. Il est ainsi appelé à définir

des formes de collaborations novatrices tant avec ses partenaires habituels qu'avec de nouveaux alliés, s'il souhaite enrichir sa réflexion et contribuer, en cohérence avec sa mission, à une prise en considération plus écosystémique et transdisciplinaire des besoins des personnes en matière d'éducation. **Le Conseil est ainsi appelé à jouer un rôle de vigie auprès des autorités ministérielles, de manière à mieux éclairer et soutenir la prise de décision politique dans une perspective objective, rigoureuse et constructive.**





1.2 Le Conseil en bref, c'est...

❁ Une autorité incontournable en éducation depuis 1964, exerçant un rôle de conseiller stratégique



❁ Un organisme renouvelé, composé :

» d'une équipe de **33 employées et employés** au 31 mars 2023

110 membres bénévoles

» d'une table regroupant **22 membres** nommés par le gouvernement

» de **8 instances**



3 comités :

① → Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation (CREBE)

② → Comité interordres de la relève étudiante (CIRÉ)

③ → Comité ad hoc sur l'éducation autochtone (CEA)



5 commissions représentant tous les ordres et secteurs d'enseignement

→ Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire (CEPEP)

→ Commission de l'enseignement secondaire (CES)

→ Commission de l'enseignement et de la recherche au collégial (CERC)

→ Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires (CERU)

→ Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue (CEAFC)

❁ Un siège social à Québec et un bureau à Montréal

» Le Conseil en 2022-2023, c'est...



8 productions, réparties comme suit :

► 2 avis d'initiative

- *L'expérience collégiale en temps de pandémie : points de vue étudiant*

290 téléchargements

- *Formation collégiale : expérience éducative et nouvelles réalités*

1484 téléchargements

► 1 document de la collection

« Études et recherches »

La flexibilité de la formation aux différents ordres d'enseignement : l'exemple finlandais

369 téléchargements

► 4 publications dans le cadre de révisions réglementaires

- Pondération des épreuves officielles et nombre de bulletins

90 téléchargements

- Calendrier scolaire

85 téléchargements

- Autorisation d'enseigner*

- L'évaluation à l'éducation préscolaire et l'implantation du cours Culture et citoyenneté québécoise*

* Publications qui n'ont pas encore été diffusées dans la Gazette officielle du Gouvernement du Québec

GRAND TOTAL de tous les téléchargements confondus en 2022-2023

(peu importe la nature de la publication) :

20 041 téléchargements

► 1 avis du Conseil formulé à la suite de la demande de la ministre de l'Enseignement supérieur

La reconnaissance des acquis et des compétences au collégial : une avenue à optimiser et à promouvoir

509 téléchargements



11 355 visionnements

des quatre vidéos diffusées sur le site Web, sur You Tube et les médias sociaux (une vidéo faisant le survol de l'avis et trois capsules vidéo présentant ses orientations) de l'avis *Formation collégiale : expérience éducative et nouvelles réalités*

1 020 citations

extraites de publications de l'organisme



56 rencontres

de ses instances, ce qui représente, pour chacune, en moyenne **25 heures** de participation bénévole par membre



47 expertes et experts

entendus lors des réunions de ses instances et de la table

8 434 abonnés

aux différentes plateformes de l'organisme (Facebook, Twitter et LinkedIn et YouTube) au 31 mars 2023



50 entretiens ou présentations

d'avis et de rapports au Québec et à l'international



Nomination d'une nouvelle présidente au Conseil supérieur de l'éducation, juillet 2022

Le Conseil des ministres a procédé à la nomination de M^{me} Monique Brodeur à titre de présidente du Conseil supérieur de l'éducation le 22 juin 2022. Entrée en fonction le 2 juillet, elle succédait à M^{me} Maryse Lassonde, qui a assumé la présidence du Conseil de 2018 à 2022.

M^{me} Brodeur occupait depuis 2020 le poste de doyenne intérimaire de la Faculté de science politique et de droit de l'Université du Québec à Montréal, après y avoir été doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation (2009-2019) et vice-doyenne à la recherche (2005-2009).

Elle fut aussi professeure en adaptation scolaire et sociale (1999-2022), puis a mené des travaux notamment sur la prévention des difficultés en lecture, l'autorégulation de l'apprentissage ainsi que le perfectionnement professionnel des enseignants et des orthopédagogues. Auparavant, elle a été professeure en orthopédagogie du français à l'Université du Québec à Trois-Rivières (1995-1999) à la suite de près de dix ans comme psycho-éducatrice et orthopédagogue en milieu scolaire auprès d'élèves en difficultés d'adaptation et d'apprentissage, et six ans comme éducatrice dans un centre communautaire en milieu défavorisé.

Avec la nomination d'une nouvelle personne à la présidence se produit souvent un grand changement dans l'organisation; cependant, le Conseil, en 2022-2023, a opté pour la continuité des orientations mises en place au cours des dernières années et a poursuivi sa lancée en vue de rayonner davantage auprès de la société civile et d'accroître son influence sur les décisions politiques. De cette façon, le Conseil a cherché à maintenir son positionnement auprès des autorités qui détiennent un pouvoir décisionnel en matière d'éducation. En outre, il a souhaité partager davantage ses réflexions et ses résultats avec les personnes clés du milieu de l'éducation.





1.3 Faits saillants



CSE 2022-2023

Migration informatique, octobre 2022

○ M365

La pandémie de COVID-19 a permis au Conseil de se moderniser et ainsi de renforcer ses exigences en matière de sécurité numérique et informatique. En effet, avec le télétravail qui demeure une pratique toujours bien ancrée en 2022-2023, le Conseil a entamé, en octobre 2022, une migration vers une nouvelle infrastructure informatique gérée par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), la plateforme bureautique Microsoft 365 (M365) en étant le maillon fort. Cette transformation numérique avait également pour objectif de rendre la trentaine d'employés de la permanence pleinement fonctionnels, surtout en matière de télétravail et de mobilité, grâce aux outils collaboratifs tels que TEAMS, OneDrive, SharePoint et autres.



logiciel de messagerie), un sur OneNote, un sur Forms, un sur Planner, un sur OneDrive et deux sur l'Assistant planification de réunions. Deux ateliers ont été offerts également pour que les employés apprennent à utiliser la plateforme de visioconférence Teams, en remplacement de la plateforme Zoom. Au total, 25 ateliers de formation ont été offerts aux employés.

Bref, cette transition numérique a permis des gains sur plusieurs plans : efficacité du personnel, optimisation des processus de travail et économie de temps, sans compter que, du point de vue du développement durable, le fait de partager des documents dans un espace collaboratif numérique évite l'impression papier.

Cette nouvelle infrastructure étant gérée entièrement par le MCN, le Conseil est assuré d'être toujours en phase avec les exigences de sécurité attendues par le Centre gouvernemental de cyberdéfense (CGCD).



En plus de l'informaticien constamment en lien avec le MCN lors de cette migration, quatre ambassadrices M365 ont été désignées parmi les membres de la permanence du Conseil pour soutenir les autres employés dans leurs processus d'adaptation. Le but de créer un comité d'ambassadrices M365 à l'interne était de faciliter cette transition et de fournir le soutien nécessaire aux employés moins familiers avec les nouveaux systèmes d'exploitation et les outils collaboratifs. Plusieurs ateliers de formation ont donc été offerts, dont deux sur les fonctionnalités d'Outlook (nouveau





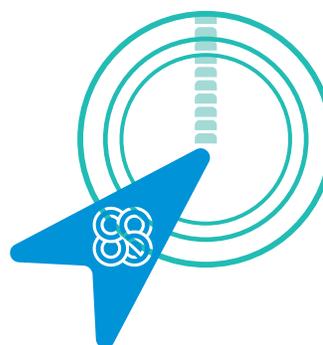
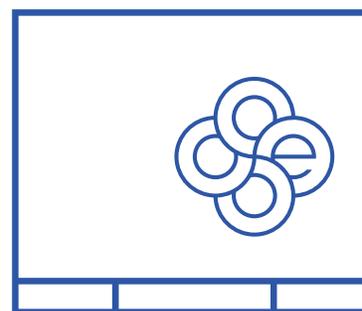
1.3 Faits saillants

» » » » CSE 2022-2023

○ Zotero

Toujours en lien avec la migration informatique M365, un projet pilote intégrant le logiciel Zotero a été lancé le 10 janvier 2023, c'est-à-dire lors des installations du logiciel par le MCN. Le programme EndNote utilisé auparavant par les employés de la permanence du Conseil a toujours favorisé une utilisation locale, sur un seul poste de travail, sans possibilité d'usage multiple et simultané. L'arrivée des partages de bibliothèques entre différents usagers et le travail en simultané a créé une

contrainte majeure pour le personnel de la permanence qui est familier avec le travail en petits groupes sur un même projet simultanément. Zotero étant davantage adapté à cette méthode de travail plus moderne, une transition vers cette application était tout à fait à-propos, toujours dans le but d'assurer l'efficacité et l'adhésion du personnel. Une première formation a alors été offerte le 7 mars 2023 et d'autres suivront pendant le prochain exercice financier.



La pandémie de COVID-19 a permis au Conseil de se moderniser et ainsi de renforcer ses exigences en matière de sécurité numérique et informatique.



1.3 Faits saillants

» » » » CSE 2022-2023

Événement de formation continue « Gagner à être ensemble », octobre 2022

Depuis le début de la période post-pandémique et surtout depuis la nomination de M^{me} Brodeur à titre de présidente, peu d'occasions se sont présentées pour rassembler en un même lieu physique les membres du personnel de la permanence, qu'ils soient récemment embauchés ou fidèles au poste depuis plusieurs années. Une journée de type lac-à-l'épaule a alors été organisée pour pallier ce besoin crucial.

L'occasion était donc bien choisie pour notre nouvelle présidente de se présenter et de prendre le pouls des employés de la permanence, qui ont pu partager leurs préoccupations.

La journée du 20 octobre a commencé par un rappel des jalons historiques du Conseil supérieur de l'éducation et des changements récents. Par la suite, la secrétaire générale

a consacré sa présentation à la mission, à la vision et aux valeurs du Conseil. Au cours de l'après-midi, des ateliers animés par deux professionnelles de la direction des ressources humaines du ministère de l'Éducation, ont été organisés dans le but de renforcer les liens d'appartenance au Conseil et d'offrir une occasion pour les employés de mieux se connaître et d'échanger sur l'avenir de l'organisme.



Afin d'évaluer la satisfaction relative à cette journée, un sondage a été envoyé à l'ensemble des employés et des gestionnaires. Au total, 89 % des répondants se sont déclarés satisfaits ou très satisfaits, ce qui laisse croire qu'une telle initiative de mobilisation du personnel a été appréciée auprès des principaux concernés : les employés.

Équipe du Conseil supérieur de l'éducation.

Auteur : Marc-Antoine Hallé
© CSE





1.3 Faits saillants

» » » » CSE 2022-2023

Prix ACFAS Jeanne-Lapointe, novembre 2022

» » PRIX Acfas 2022

Avec le soutien financier du ministère de l'Éducation, le Conseil supérieur est fier de parrainer le prix Acfas Jeanne-Lapointe avec le Fonds de recherche du Québec – Société et culture depuis 2020. Cette récompense est décernée à une ou un scientifique pour souligner l'excellence et le rayonnement de ses travaux et de ses actions dans le domaine des sciences de l'éducation. Le lauréat 2022 est M. Abdelkrim Hasni, professeur en didactique des sciences et des technologies à la Faculté

d'éducation de l'Université de Sherbrooke. Ses travaux s'inscrivent de manière originale dans une triple préoccupation didactique : compréhension, conceptualisation et éclairage des politiques et des interventions éducatives. M. Hasni a pu se présenter aux membres de la table du Conseil lors de la réunion du vendredi 2 décembre 2022. Rappelons que le prix Acfas Jeanne-Lapointe a été remis au gala de l'Acfas, tenu le 24 novembre 2022, et qu'il est nommé en l'honneur de cette femme d'exception, qui fut la principale rédactrice du

rapport Parent (Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec) et chercheuse en sciences humaines.

La première lauréate de ce prix remis en 2020 était M^{me} Françoise Armand, professeure au Département de didactique à l'Université de Montréal, qui s'est intéressée à la réussite éducative et à l'intégration des jeunes personnes immigrantes dans la société québécoise.

La lauréate 2021 était M^{me} Susanne Lajoie, professeure à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université McGill, qui a conçu des outils didactiques avant-gardistes qui sont adaptés à la réalité que vit la population.

Au total, 15 000 \$ en bourse ont été remis à ces trois chercheurs innovateurs.

Louise Poissant, directrice scientifique du Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC); Abdelkrim Hasni, lauréat 2023, et Monique Brodeur.

Prix Jeanne-Lapointe



© Hombeline Dumas



1.3 Faits saillants

» » » » CSE 2022-2023

Création du Comité CBET, décembre 2022

Le Comité bien-être au travail (CBET) a été créé à la suite de l'activité intitulée « Gagner à être ensemble », qui s'est déroulée en octobre 2022. À cet événement de formation continue, les employés de la permanence ont dit vouloir collaborer pour faire de leur lieu de travail un endroit agréable, sain et sécuritaire. La directrice des communications et de l'administration a donc pris en charge la création du comité et a sondé l'équipe pour recruter des gens souhaitant former un comité; huit se sont dits intéressés.

Le comité a pris forme en décembre 2022 et la première rencontre a eu lieu en janvier 2023. C'est alors que les thématiques à aborder ont été déterminées : accueil et intégration des employés, aménagement de lieux de travail partagés, éthique, santé globale et santé mentale, environnement psychologiquement sécuritaire, plan de reconnaissance des employés.

Depuis sa création, le CBET s'est réuni à trois reprises, soit une fois en janvier et deux fois en mars.

Puisque le CBET est formé de neuf personnes (y compris la directrice), il a été convenu de scinder ce dernier en deux sous-comités selon les intérêts des membres pour les thèmes suivants : *Aménagement de l'environnement de travail et Accueil et intégration des employés.*

d'ajout d'un nouvel article dans le Code d'éthique et de déontologie du Conseil a été discutée et proposée à la table du Conseil, qui l'a approuvé le 29 mars 2023. De cette façon, le Conseil a inscrit formellement la notion de respect et de bienveillance dans ses pratiques.



Chacun des sous-comités s'est réuni pour discuter de ses mandats respectifs et présenter le fruit de ses réflexions aux autres membres. Concernant le volet *Éthique*, une proposition





1.3 Faits saillants

» » » » CSE 2022-2023

Échange avec M. Guy Rocher au Conseil, mars 2023

Le 22 mars 2023, dans le cadre de la préparation de son avis sur les voies d'accès à la profession enseignante, le Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation (CREBE) a invité M. Guy Rocher dans ses bureaux de Montréal à venir partager son parcours et la façon dont il a contribué, à l'époque, à entreprendre de profonds

changements en éducation. Ses propos sur les défis qu'il a relevés à titre de membre de la commission Parent sont inspirants et son engagement donne à l'équipe un souffle nouveau dans la poursuite de ses travaux, de manière à rendre accessible à toutes et à tous la meilleure éducation possible.



Rangée arrière :
Brahim El Fadil, Danny Brochu, Patrick Bouvier,
Jean-Michel Petit, Raymond Bédard et Benoit Petit.

Rangée avant :
Marie-Hélène Talon, Nadine Forget-Dubois,
Hugo Couture, Claude Corbo, Natascha Bacher,
Guy Rocher et Monique Brodeur.

« À mes yeux, le Conseil supérieur de l'éducation est peut-être l'institution qui est la plus fidèle à la Révolution tranquille [...] Le Conseil est un remarquable observateur du système d'éducation et, par-là, du Québec. Il est aussi un acteur du changement qui s'est fait, trop souvent, discret selon moi. Trop discret à cause de nous, des journalistes, des ministres qui se sont succédé et qui n'ont pas toujours compris l'importance du Conseil et de ses travaux. Je vois encore le Conseil comme étant la voix de ce que les personnes qui ont fait la Révolution tranquille ont voulu. » Guy Rocher



Le Conseil rayonne à l'échelle nationale et internationale

Au cours de l'année financière 2022-2023, le Conseil a pu rayonner lors de prises de parole, de rencontres ciblées et de participations à divers événements en lien avec l'éducation. L'objectif général de la présence du Conseil supérieur de l'éducation à l'international, et particulièrement en francophonie, est d'établir des collaborations fructueuses avec des partenaires internationaux, de favoriser le partage de bonnes pratiques, de compter sur un plus vaste réseau pour assumer son rôle de veille des grandes tendances éducatives et d'assurer une plus grande diffusion de ses travaux.

Au cours de l'année financière 2022-2023, le Conseil a pu rayonner lors de prises de parole, de rencontres ciblées et de participations à divers événements en lien avec l'éducation.

Outre les quelques exemples mis en avant à l'échelle nationale et internationale, soulignons que la présidente a eu maintes occasions en 2022-2023 de présenter le Conseil et ses avis à divers publics cibles au Québec. Au fil des années, le Conseil a formé des partenariats solides qui ont donné lieu à des invitations pour des prises de parole et des présentations. Parmi celles-ci, mentionnons l'Acfas, l'Institut du Nouveau Monde (INM) et le Conseil des relations internationales de Montréal (CORIM).

- Présence de la présidente à la cérémonie d'ouverture du Congrès de l'Acfas et à la cérémonie d'ouverture du 100^e anniversaire de l'Acfas. Depuis 2020, le Conseil est coprésentateur du prix Acfas Jeanne-Lapointe remis lors du Gala chaque novembre pour souligner le travail d'une chercheuse ou d'un chercheur du domaine des sciences de l'éducation.
- Lancement-bénéfice de *L'état du Québec 2023 – Urgence climatique : agir sur tous les fronts* organisé par l'Institut du Nouveau Monde (INM) dans lequel le Conseil a, au fil des ans, rédigé un chapitre pour présenter ses activités et son mandat. De plus, le Conseil collabore avec l'INM dans la création et la diffusion de capsules et de balados pour accompagner certains de ses avis.
- Présence de la présidente à plusieurs événements organisés par le CORIM, dont la cérémonie d'officialisation de la création de la Représentation extérieure de l'OIF pour les Amériques à Québec (REPAM) en présence de la secrétaire générale de la Francophonie, Son Excellence M^{me} Louise Mushikiwabo, un déjeuner-causerie portant sur les *Zones de conflits : la science dans tous ses états* sans oublier une conférence de M^{me} Magda Fusaro, dont le sujet était *Défis et enjeux planétaires : les universités face à la tourmente*.



1.3 Faits saillants

» » » » CSE 2022-2023

○ Participation au colloque Collèges et instituts Canada (CICan) – Halifax, avril 2022

Le colloque organisé par Collèges et instituts Canada (CICan) du 25 au 27 avril 2022 regroupait près de 200 participants, leaders et dirigeants de collèges et instituts, d'organismes intéressés et de représentants de gouvernement qui se sont penchés sur des thèmes tels que la relève en recherche, la reconnaissance des acquis et des compétences, la naissance des nouveaux savoirs et l'internationalisation des études supérieures.

Le Congrès avait pour but d'identifier les nouvelles perspectives et les défis dans un monde sans cesse en transformation pour tout



le secteur de l'enseignement supérieur qui a vu son avenir bouleversé par la pandémie, ce qui l'a obligé à refondre complètement son offre de programmes tout comme le recrutement des étudiantes et des étudiants, et ce, à un rythme effréné.

L'objectif du Conseil en participant à cet événement était de mettre ses connaissances à jour sur ces enjeux, puisqu'il aborde la formation et la relève au collégial et à l'université par l'entremise de deux de ses commissions. En effet, la Commission de l'enseignement et de la recherche au

collégial et la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires se penchent fréquemment, dans leurs travaux respectifs, sur le problème de l'accessibilité des populations étudiantes à l'enseignement supérieur et sur la réussite dans les études.

Bref, la rencontre a permis d'échanger sur les pratiques innovantes et de partager des connaissances sur ces thèmes, ce qui a alimenté la pensée du Conseil en matière de réussite éducative aux études supérieures.

#CSE_Qc

25 au 27 avril
Le Conseil participe au
Congrès CONNEXION 2022
de CICan qui a pour thème
Naviguer autrement

CONNEXION
2022 de CICan





1.3 Faits saillants

» » » » CSE 2022-2023

○ Participation à une table ronde - EUNEC – Pays-Bas, juin 2022

Dans le cadre du 20^e anniversaire de l'EUNEC (European Network of Education Councils) qui se déroulait à La Haye, aux Pays-Bas, du 14 au 17 juin 2022, M^{me} Maryse Lassonde, accompagnée de la secrétaire générale, a été invitée à présenter les activités du Conseil à l'assemblée générale annuelle, à participer à des discussions portant sur l'équité et l'inclusion en éducation et à faire partie d'une table ronde

 exposant l'historique et le fonctionnement de divers conseils supérieurs de l'éducation.

Provenant de douze pays, les personnes présentes se sont penchées sur les tendances qui façonnent l'éducation. Elles ont ainsi tenté de cerner les défis des systèmes éducatifs et ont discuté de réponses possibles en échangeant sur les

pratiques de leurs pays.

En outre, une présentation du chapitre que le Conseil a rédigé dans le livre *Education Councils in Europe, Going beyond the tensions* (2021)¹, qui dresse un historique de l'organisme, le rôle qu'il occupe et la portée de ses travaux auprès des différents acteurs, a eu lieu lors du lancement officiel de l'ouvrage.

○ Repenser l'éducation – L'évaluation internationale de l'éducation fondée sur la science et les preuves (ISSE) – Montréal, juillet 2022

Du 18 au 20 juillet 2022, soit quelques semaines après son arrivée en fonction comme présidente du Conseil,  M^{me} Monique Brodeur a assisté à une conférence scientifique internationale tenue à l'Université du Québec à Montréal, organisée en collaboration avec le Fonds de recherche du Québec –

Société et culture (FRQSC). Cet événement s'avère une initiative de l'Institut Mahatma Gandhi pour l'éducation à la paix et au développement durable (MGIEP) de l'UNESCO et s'est tenu dans le cadre du projet intitulé *Repenser l'éducation – Évaluation internationale de l'éducation fondée sur la science et les preuves (ISSE)*².

Cette journée a également servi à dévoiler la version en français du *Résumé à l'intention des décideurs (RID)* rédigé en marge de ce projet. Plusieurs contacts porteurs avec des spécialistes internationaux ont été établis à cette occasion.

1 'Education Councils in Europe. Going beyond the tensions' | EUNEC

2 *Repenser l'éducation : L'évaluation internationale de l'éducation fondée sur la science et les preuves : résumé à l'intention des décideurs (RID)* - UNESCO Bibliothèque Numérique



1.3 Faits saillants

» » » » CSE 2021-2022

○ Tournée d'entrée en fonction de la nouvelle présidente – Paris et Bruxelles, septembre 2022

Dans le but d'assumer un rôle de vigie plus important à l'échelle nationale et internationale et pour conseiller encore plus judicieusement le ministre de l'Éducation et la ministre de l'Enseignement supérieur, la nouvelle présidente du Conseil a entrepris une tournée outre-mer de prise de poste à l'automne 2022.

Du 19 au 23 septembre, M^{me} Monique Brodeur, accompagnée de la directrice des communications et de l'administration du Conseil, M^{me} Marylène Germain, s'est rendue à Paris et à Bruxelles pour y rencontrer des partenaires actuels et potentiels et ainsi assurer le rayonnement du Conseil à l'international en consolidant certaines relations en prévision des prochains travaux. Parmi la vingtaine de rencontres prévues pendant ce séjour, notons principalement celles avec la



Photo de gauche : M^{me} Michèle Boisvert, déléguée générale du Québec à Paris, M^{me} Caroline Mailloux, attachée scientifique à la Délégation générale du Québec à Paris, M^{me} Marylène Germain, directrice des communications et de l'administration au Conseil supérieur de l'éducation, et M^{me} Monique Brodeur, présidente du Conseil supérieur de l'éducation.

Photo de droite : M^{me} Monique Brodeur, présidente du Conseil supérieur de l'éducation, accompagnée de M^{me} Claire Deronzier, déléguée aux affaires francophones et multilatérales à Paris.

Délégation générale du Québec à Paris, avec la Délégation générale du Québec à Bruxelles ainsi qu'avec des représentants de l'enseignement supérieur de la Commission européenne,

de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur, de l'EUNEC, de Circle-U, de Schoolnet et de l'UNESCO.

Invitée par M^{me} Geneviève Brisson, déléguée générale du Québec à Bruxelles, et M^{me} Claire Deronzier, déléguée aux affaires francophones et multilatérales, la présidente a assisté à la conférence « La promotion de la langue française comme vecteur de diffusion et de circulation des savoirs » en présence notamment de M^{me} Nivine Khaled, directrice de la Langue française et de la diversité des Cultures francophones de l'Organisation Internationale



Rencontre de travail au siège de l'UNESCO à Paris.



1.3 Faits saillants

» » » » CSE 2021-2022



Rencontre à la délégation générale du Québec à Bruxelles, en présence notamment de la déléguée générale, M^{me} Geneviève Brisson.

de la Francophonie (OIF), et de M^{me} Carole Jabet, directrice Scientifique – Fonds de recherche du Québec Santé (FRQS).

M^{mes} Brodeur et Germain ont également eu l'occasion de discuter avec deux personnes



M^{me} Monique Brodeur, présidente du Conseil supérieur de l'éducation et M. Michel Bonsaint, représentant du Québec, Délégation permanente du Canada auprès de l'UNESCO

de l'Agence Universitaire de la Francophonie sur le contexte post-pandémique et sur la découvrabilité des savoirs. À l'issue de cette rencontre, M^{me} Brodeur a été invitée à assister à la 2^e Semaine de la Francophonie scientifique qui a eu lieu à la fin octobre au Caire, en Égypte.

En lien avec sa participation à l'événement du MGIEP de l'UNESCO en juillet 2022 à Montréal, M^{me} Brodeur a profité de son séjour pour visiter à son tour le Pr Grégoire Borst, de La Sorbonne, et Sonia Guerriero, de l'UNESCO, respectivement spécialistes du développement de l'enfant et de l'éducation préscolaire.

La semaine s'est conclue par une réunion regroupant six directeurs et chefs de section de différents ordres et secteurs d'enseignement au siège de l'UNESCO, à Paris. M^{mes} Brodeur et Germain ont alors été accompagnées par M. Michel Bonsaint, représentant du Québec au sein de la Délégation permanente du



Canada auprès de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).



L'objectif global de ces entretiens était de présenter le mandat et la mission du Conseil supérieur de l'éducation et, surtout, de voir les possibilités d'entretenir des collaborations futures. Les récentes participations du Conseil à divers événements internationaux ont permis de faire connaître non seulement le Conseil, mais également le système éducatif québécois, ses forces, ses défis et sa structure, en plus d'en apprendre sur les grandes tendances mondiales et sur les meilleures pratiques en matière d'éducation et d'enseignement supérieur, de compétences du futur, de numérique, d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) ainsi que de représentation des femmes en sciences. Le Conseil a été de plus en plus actif sur la scène internationale ces dernières années, grâce notamment aux nombreux contacts établis en Europe par l'ancienne présidente. Cette tournée s'inscrivait donc dans la continuité de la volonté du Conseil d'élargir son réseau de relations et d'établir des ententes de partage d'expertise.



1.3 Faits saillants



CSE 2021-2022

○ Semaine mondiale de la Francophonie scientifique – Le Caire, octobre 2022



La Semaine mondiale de la Francophonie scientifique, organisée par l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), s'est déroulée du 25 au 28 octobre au Caire, en Égypte. Elle a rassemblé des membres de différentes organisations de plusieurs pays, dont près de 500 enseignants-chercheurs et experts du domaine. La présidente et la secrétaire générale du Conseil, M^{mes} Monique Brodeur et Marie-Josée Larocque, ont assisté à l'ouverture des 2^e Assises

internationales de la francophonie scientifique et à plusieurs des conférences et des ateliers portant notamment sur :

- la diplomatie scientifique francophone;
- l'intelligence artificielle (IA) et ses différents enjeux;
- l'avenir de la publication scientifique francophone;
- la notion de la prospective en éducation.



La présidente et la secrétaire générale du Conseil, M^{mes} Monique Brodeur et Marie-Josée Larocque. La Semaine mondiale de la Francophonie scientifique, Agence universitaire de la Francophonie (AUF), Le Caire, Égypte.

Cet événement a donc été une occasion de poursuivre les réflexions du Conseil sur l'intelligence artificielle et le numérique, en vue d'en faire bénéficier nos partenaires et les autorités ministérielles. Ces réflexions enrichies par la participation du Conseil à l'événement seront réinvesties dans les travaux à venir à très court terme, notamment dans le cadre d'une collaboration avec la Commission de l'éthique en science et technologie (CEST) sur l'intelligence artificielle générative (IA générative), dont un rapport sera remis à la ministre de l'Enseignement supérieur à la fin de 2023.





2.1 Plan stratégique

Résultats relatifs au plan stratégique

Exceptionnellement pour l'année financière 2022-2023, l'actuel rapport annuel de gestion ne rend pas compte des orientations, des objectifs et des indicateurs relatifs au Plan stratégique 2018-2022 du Conseil supérieur de l'éducation. Bien que le Plan stratégique 2022-2026 ait été préparé et déposé pour approbation au ministère de l'Éducation, la période électorale de l'automne 2022 de même que d'autres circonstances importantes n'ont pas permis son adoption par le Secrétariat du Conseil du trésor. Par conséquent, le Conseil supérieur veille à élaborer rapidement un plan d'action dans la continuité du Plan stratégique précédent de manière à se doter de lignes directrices pour l'exercice de ses travaux futurs.

2.2 Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens

Résultats relatifs aux engagements portant sur la qualité des services

Puisque le Conseil supérieur de l'éducation agit à titre d'organisme consultatif pour le ministre de l'Éducation et la ministre de l'Enseignement supérieur, il n'a pas à produire de déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens. Cependant, il s'assure que ses travaux sont accessibles aux acteurs du milieu de l'éducation ainsi qu'au grand public, principalement sur son site Web, par lequel toutes les publications du Conseil depuis sa création sont accessibles.



Compte tenu des circonstances évoquées antérieurement, le Conseil ne peut pas rendre compte des orientations, des objectifs et des indicateurs du Plan stratégique 2022-2026 qui avait été préparé, puisqu'il n'a pas été adopté par les hauts dirigeants. Le Conseil présente donc l'état d'avancement des travaux en cours au sein de ses instances. Plus précisément, il s'agit des travaux qui ont été réalisés par le Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation, par les cinq commissions permanentes, par le Comité interordres de la relève étudiante ainsi que par le Comité ad hoc sur l'éducation autochtone.

3.1 Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation

Rapport intitulé provisoirement *Les voies d'accès à la profession enseignante*

Les travaux du Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation (CREBE) 2021-2023 se sont poursuivis tout au long de l'exercice financier. Le Conseil a adopté le devis lors de la réunion du 27 mai 2022. Ce document résume la pensée historique du Conseil sur la profession enseignante en plus de fournir un aperçu des écrits sur les politiques locales et internationales sur le sujet et de décrire les voies actuelles menant vers cette profession au Québec. Il fournit également les chiffres disponibles pour illustrer la pénurie de personnel enseignant et la baisse d'inscriptions et de sanction des études dans les programmes universitaires en enseignement, situation qui oblige le recours à du personnel non légalement qualifié. Une ébauche des éléments à traiter dans le REBE sont présentés, notamment l'équilibre à maintenir entre la qualité des services et l'urgence de combler les besoins de personnel, l'accessibilité des programmes de formation en enseignement pour les personnes en situation de conciliation travail, famille, études et l'identification des entraves qu'une vision à court terme pourrait poser au développement et à l'exercice de la profession.

Les travaux à réaliser incluent une collecte de données sous forme de groupes de discussion pour accorder la parole aux personnes directement concernées par le sujet, soit les personnes qui enseignent sans brevet et celles qui sont engagées dans les différents programmes d'étude en enseignement.

Le premier rapport d'avancement des travaux a été présenté au Conseil à la réunion du 1^{er} décembre 2022. L'objectif de ce document était de décrire les rencontres d'experts réalisées et prévues, de faire état de l'avancement des travaux préparatoires à la collecte de données et de préciser les éléments pertinents à conserver de la pensée du Conseil. Les travaux ont permis de proposer une première articulation des thèmes et des hypothèses de travail : la qualité de la formation et la diversification des voies d'accès à la profession enseignante; l'accompagnement, l'insertion professionnelle et la formation continue; l'encadrement du système.

Spécialistes consultés

Dans l'élaboration de la rédaction du prochain rapport, 25 personnes expertes ont été consultées pendant les rencontres du CREBE. Il importe de mentionner notamment les rencontres avec :

- les doyennes et les doyens de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université du Québec à Montréal de même que de la Faculté des sciences de l'éducation et de la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal;
- le président du Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE);

- les responsables du Carrefour national de l'insertion professionnelle;
- des représentantes et représentants d'organisations syndicales et d'associations de direction d'écoles;
- des spécialistes de la reconnaissance des acquis chez les adultes en formation et d'une chercheuse en éducation;
- M. Guy Rocher, membre de la commission Parent.

En plus des personnes expertes rencontrées aux réunions officielles du Comité, les employés de la permanence ont mené des rencontres complémentaires avec une vingtaine de personnes provenant de diverses organisations telles que :

- des fonctionnaires relevant du ministère de l'Éducation;
- des membres de deux facultés d'éducation de Colombie-Britannique;
- des membres de l'Union étudiante du Québec;
- une chercheuse spécialisée dans l'intégration des enseignantes et enseignants formés à l'étranger;
- des professeurs de la Télé-université;
- des représentants de la commission scolaire Kativik Ilisarniliriniq;
- des représentantes et représentants de quatre établissements collégiaux;
- une responsable de la reconnaissance des acquis pour le réseau de l'Université du Québec;
- deux responsables de la voie alternative de certification du gouvernement du Vermont.

Les employés de la permanence ont aussi rencontré plusieurs instances du Conseil : le Comité interordres de la relève étudiante, le Comité ad hoc sur l'éducation autochtone, la Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire, la Commission de l'enseignement secondaire et la Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue.

Des groupes de discussion ont aussi été menés auprès de personnes directement concernées par le thème du REBE, en association avec la firme EFE. Un total de quatre groupes comprenant en tout vingt personnes a permis de sonder les difficultés vécues par les enseignantes et les enseignants non légalement qualifiés (avec et sans tolérance d'engagement) ainsi que des étudiantes et des étudiants dans les programmes de baccalauréat et de maîtrise qualifiante en enseignement.

Au cours du présent exercice financier, le Comité s'est réuni à six reprises en vue d'exécuter les travaux nécessaires au REBE 2021-2023 (avril, juin, septembre et novembre 2022, puis février et mars 2023). Le REBE 2021-2023 sera déposé avant la fin de l'année 2023.

Activités publiques

La présentation du REBE 2020-2021 intitulé *Revenir à la normale? Le système éducatif face à la pandémie de COVID-19*, de même que des présentations générales sur le fonctionnement du CREBE, ont été réalisées à sept reprises au cours du dernier exercice financier. Au total, ce sont plus de 200 personnes qui en ont tiré profit lors de ces activités publiques.

3.2 Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire

Projet d'avis d'initiative intitulé provisoirement *Pour l'école primaire de demain : une vision novatrice et écosystémique*

Depuis la présentation du premier rapport d'étape de la Commission le 25 février 2022, une consultation a été menée en mai 2022 auprès d'une dizaine d'organismes communautaires, sous forme de groupe de discussion. Par la suite, les différentes dimensions définies dans le premier rapport d'étape ont été documentées. En mars 2023, la Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire (CEPEP) a pris la décision de recentrer ses travaux autour de la collaboration école-famille-communauté pour soutenir le bien-être de l'enfant à l'école. Les consultations auprès des acteurs sur le terrain sont en cours et se poursuivront jusqu'à l'automne 2023. Le dépôt du deuxième rapport d'étape à la table du Conseil est prévu en février 2024.

La CEPEP a connu un fort roulement de personnel durant le présent exercice financier, notamment en raison d'un départ à la retraite et de congés de maternité et de paternité.

Au cours de l'exercice financier 2022-2023, la CEPEP s'est réunie à cinq reprises en vue de poursuivre ses travaux sur l'école primaire de demain (avril, juin et octobre 2022, puis février et mars 2023).

Spécialistes consultés

Au total, dix personnes expertes ont été invitées aux rencontres de la CEPEP, parmi lesquelles six spécialistes universitaires sont venus présenter leurs travaux aux membres :

- trois spécialistes de la collaboration école-famille-communauté, dont une professeure et un doctorant de l'Université de Montréal de même qu'un professeur à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue;
- une professeure retraitée du Département de didactique de l'Université du Québec à Montréal et fondatrice du Centr'ERE, spécialisée en éducation relative à l'environnement (ERE);
- une doctorante en psychopédagogie à l'Université Laval qui s'intéresse à la collaboration institutionnelle, professionnelle et pédagogique d'enseignantes et enseignants du primaire;
- un spécialiste en administration, en gestion et en gouvernance scolaire et professeur à l'Université du Québec à Rimouski;
- un professeur au Département d'éducation et de formation spécialisées de l'Université du Québec à Montréal, qui a fait une conférence sur les données probantes.

De plus, trois acteurs du milieu de l'éducation ont partagé avec les membres de la Commission leur expérience terrain auprès d'élèves du primaire :

- le directeur général de l'organisme communautaire Dimension sportive et culturelle;
- un conseiller et formateur de l'Association québécoise de la garde scolaire;
- une agente de développement du Centre de services scolaire Marie-Victorin.

3.3 Commission de l'enseignement secondaire

Projet d'avis d'initiative intitulé provisoirement *De la diversité et de la flexibilité dans les parcours du secondaire pour soutenir la réussite éducative : partir du point de vue et de l'expérience des élèves*

L'année 2022-2023 à la Commission de l'enseignement secondaire (CES) a été consacrée à la poursuite des travaux qui s'inscrivent dans le projet d'avis portant sur la diversification et la flexibilité des parcours du secondaire pour favoriser la réussite des élèves.

À la réunion du 2 juin 2022, des fiches synthèses sur la flexibilisation, la diversification et la gouvernance ainsi qu'un tableau d'initiatives inspirantes observées dans des écoles secondaires ont été présentés aux membres de la CES aux fins de discussions.

À la rencontre suivante, soit le 21 octobre, des précisions sur les notions de différenciation pédagogique, de flexibilité pédagogique et de flexibilisation de l'école ont été apportées. Les membres ont également bénéficié d'une présentation d'initiatives de flexibilisation dans les systèmes scolaires australiens et finlandais, toujours dans le but d'alimenter la réflexion sur ce qui pourrait être fait au Québec pour offrir à tous les élèves des parcours stimulants et engageants en fonction de leurs besoins. Les membres de la permanence ont complété cette présentation en dressant un portrait des programmes actuellement offerts au Québec au secondaire.

Après avoir pris connaissance d'un état de situation sur les travaux réalisés et de diverses préoccupations de membres, et compte tenu notamment des enjeux d'équité que soulève la diversification des parcours dans son état actuel, la Commission a convenu d'adopter une approche plus ouverte à l'égard de la diversification et de la flexibilité des parcours lors de la dernière réunion de cette année, qui a eu lieu le 9 février 2023.

Au cours de l'exercice financier 2022-2023, la Commission s'est donc réunie à quatre reprises pour lancer et poursuivre les travaux préparatoires à cet avis (avril, juin et octobre 2022, et février 2023).

Durant l'année 2023-2024, la Commission prévoit de réaliser des consultations dans des écoles, principalement auprès d'élèves du secondaire, mais aussi auprès d'autres acteurs du domaine scolaire si le temps et les ressources le permettent. Elle formulera des recommandations et déposera son avis au ministre de l'Éducation en 2024.

Spécialistes consultés

À sa rencontre du 7 avril 2022, la Commission a entendu les chercheuses Nadia Rousseau, sur le soutien à l'engagement scolaire des jeunes, Véronique Grenier, sur les aspirations scolaires des jeunes, et Isabelle Archambault, sur l'engagement et la motivation des élèves en vue d'alimenter les réflexions sur les travaux en cours.

3.4 Commission de l'enseignement et de la recherche au collégial

Trois publications issues des travaux de la Commission de l'enseignement et de la recherche au collégial (CERC) ont été diffusées au cours de l'exercice 2022-2023, soit : un avis d'initiative, un avis sollicité par la ministre de l'Enseignement supérieur et un document de la série Études et recherches du Conseil.

Avis d'initiative intitulé *Formation collégiale : expérience éducative et nouvelles réalités*

L'avis *Formation collégiale : expérience éducative et nouvelles réalités* propose une réflexion large et prospective, enrichie du point de vue étudiant, jetant les bases d'une vision porteuse d'avenir pour la formation au collégial.

Dans un monde en changement, le Conseil estime qu'il est essentiel que l'enseignement supérieur conduise au développement de citoyennes et de citoyens éclairés et dotés d'une culture générale solide. Il en appelle à une ouverture à l'interdisciplinarité dans la formation collégiale, pour favoriser le développement de la pensée complexe.

La population étudiante au collégial change à son tour. Elle est caractérisée par une diversité d'attentes, de besoins et d'objectifs de formation, ce qui rend difficile la tâche de dégager des caractéristiques et des cheminements communs. Le Conseil suggère un repositionnement des représentations de la réussite pour illustrer plus justement et valoriser la diversité des parcours étudiants.

Conjugée au contexte des dernières années et à l'évolution fulgurante du numérique, cette diversité décuple aussi l'intérêt pour la flexibilité de la formation. Pourtant, les programmes d'études collégiales sont de plus en plus rigides et la zone d'exploration pour définir son projet d'études s'avère limitée. Le Conseil propose de miser sur des collaborations entre les collèges et avec les différents lieux d'apprentissage pour favoriser une formation plus flexible et propice à l'orientation scolaire et professionnelle.

Les collèges sont déjà à pied d'œuvre pour repenser l'expérience éducative au collégial. Ils sont à l'affût des éléments essentiels d'une formation tournée vers l'avenir, mettant en place des idées novatrices à l'intérieur des balises définies par le cadre réglementaire. Le Conseil souligne l'intérêt de ces initiatives ainsi que le dynamisme du réseau collégial dans les efforts concertés visant leur mise en œuvre, qu'un appui financier du ministère de l'Enseignement supérieur saurait stimuler.

Le Conseil émet 22 recommandations, regroupées en cinq grandes orientations, dans le but de repenser l'expérience éducative au collégial. Il rappelle que concrétiser cette vision d'avenir est une responsabilité collective. Une mobilisation de l'ensemble du réseau collégial ainsi que des interventions à portée systémique sont nécessaires pour offrir une expérience éducative pertinente, riche et stimulante.

Les réunions impliquant les membres de la CERC en lien avec cet avis ont toutes eu lieu pendant l'exercice financier précédent. Cet ouvrage a été adopté par le Conseil à sa réunion du 12 novembre 2021, et a été rendu public le 11 mai 2022.

Avis intitulé *La reconnaissance des acquis et des compétences au collégial : une avenue à optimiser et à promouvoir*

Lors de sa réunion du 22 avril 2022, le Conseil a adopté l'avis découlant des travaux menés sur environ quatre mois par la Commission à la suite d'un mandat sollicité par la ministre de l'Enseignement supérieur daté du 10 décembre 2021.

Préoccupée par le contexte de la pénurie de main-d'œuvre qui sévit dans certains secteurs clés de l'économie, la ministre a invité le Conseil à examiner le potentiel de la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) au regard d'une contribution à la qualification et à la requalification des personnes. Intitulé *La reconnaissance des acquis et des compétences au collégial : une avenue à optimiser et à promouvoir*, cet avis propose une réflexion élargie à l'état de la situation de la RAC au collégial et aux principaux enjeux en présence, de façon à proposer des pistes de développement permettant de poursuivre l'essor de celle-ci et d'optimiser son déploiement pour les années à venir.

Dans cet avis, le Conseil formule des constats sur quatre enjeux prioritaires regroupés en trois catégories, soit les enjeux à l'échelle du système d'enseignement supérieur, des établissements d'enseignement et des individus. Un premier enjeu est présenté d'emblée de façon distincte, soit celui des perceptions à l'égard de la RAC, en raison de son importance cruciale et des répercussions qu'il entraîne sur tous les autres. À cet égard, le Conseil constate la nécessité de valoriser et de promouvoir la RAC au collégial de manière à agir sur les perceptions et à éviter les dérives quant à la valeur perçue du diplôme qui en découle. À l'échelle du système d'enseignement supérieur, il souligne l'importance de mieux outiller les acteurs de la RAC au collégial et de favoriser la synergie dans leur travail. Au sein des collèges, il en appelle à un meilleur positionnement et à une meilleure articulation du processus de RAC. Enfin, le Conseil aborde les barrières à lever pour améliorer l'accès à la démarche de RAC pour les individus et souligne l'importance de l'accès à un soutien et à un accompagnement à toutes les étapes du processus de RAC, particulièrement pour les personnes immigrantes.

Le Conseil adresse aux acteurs concernés 21 recommandations organisées selon les quatre orientations qui découlent de sa lecture des enjeux. En conclusion, il invite la ministre de l'Enseignement supérieur à miser sur le développement de projets particuliers à certains domaines connaissant une forte demande de même qu'à offrir des conditions facilitantes tant pour les personnes candidates que pour les employeurs. Il rappelle que le recours à la RAC dépasse une utilisation à des fins de réponse aux besoins du marché du travail et renvoie également à une conception émancipatrice qui favorise le développement des individus.

La Commission s'est réunie le 7 avril 2022 pour terminer les travaux en examinant le projet d'avis. Ce dernier a été adopté par le Conseil lors de sa réunion du 22 avril 2022, puis transmis à la ministre le 19 mai 2022 et rendu public le 9 juin 2022.

Document de la collection Études et recherches intitulé *La flexibilité de la formation aux différents ordres d'enseignement : l'exemple finlandais*

Plusieurs systèmes d'éducation dans le monde cherchent à diversifier les voies et les modalités de formation pour mieux correspondre aux besoins, aux intérêts et aux profils des apprenants, en appliquant le principe de flexibilité dans l'offre de formation aux différents ordres d'enseignement. L'examen de l'exemple de la Finlande se justifie par le fait que ce système éducatif s'est imposé comme étant une référence mondiale incontournable au cours des deux dernières décennies.

Cette étude a été réalisée dans le cadre des travaux de la CERC ayant abouti à la production de l'avis *Formation collégiale : expérience éducative et nouvelles réalités*, publié par le Conseil en mai 2022. Elle tente d'analyser et de décrire comment le système éducatif finlandais s'adapte aux besoins des apprenants dans la perspective de développement de leurs compétences au 21^e siècle et met en avant ce principe de flexibilité de l'offre de formation dans les réformes introduites aux différents ordres d'enseignement. La démarche utilisée s'appuie sur le cadre théorique de la flexibilité de la formation que propose Paquelin (2017). L'analyse montre que la flexibilité transparaît dans la structure du système, dans l'admission aux études et la progression des apprenants, dans les lieux et les moments de même que dans les modalités d'apprentissage. Ainsi, la Finlande est parvenue à mettre en application le principe de flexibilité, réussissant, du coup, à mieux répondre à l'enjeu de l'adaptation de l'offre de formation aux besoins divers et changeants des apprenants et de la société.

L'exemple finlandais démontre concrètement que la flexibilité de la formation aux différents ordres d'enseignement ne relèverait pas de l'utopie. Elle est possible, mais à certaines conditions : une conviction et une volonté politique fermes; des changements qui allient cohérence et réalisme; un leadership fort dans le pilotage des innovations et des changements proposés; des ressources humaines, matérielles et financières conséquentes; une adhésion et un engagement forts des acteurs aux différents niveaux du système.

Cette étude a été publiée le 20 juillet 2022.

Exercice de choix de thème pour un prochain avis d'initiative

Interrompue de manière à pouvoir répondre à la demande de la ministre de l'Enseignement supérieur pour la production de l'avis réglementaire *La reconnaissance des acquis et des compétences au collégial : une avenue à optimiser et à promouvoir*, la réflexion amorcée lors de l'exercice précédent pour la définition d'un nouveau thème de travail en vue d'un prochain avis d'initiative a été reprise par la Commission au début de l'automne 2022.

La CERC s'est réunie le 6 octobre 2022 pour convenir des thèmes de travail à soumettre au Conseil en vue de faire un choix. Lors de sa réunion du 28 octobre 2022, la table du Conseil a procédé à l'adoption du thème, soit la recherche au collégial.

Projet d'avis sur la recherche au collégial

La Commission a amorcé les travaux pour la production d'un avis d'initiative sur le thème de la recherche au collégial. Considérant l'ampleur du thème adopté et les multiples possibilités quant à son traitement, la Commission s'est attardée à définir une problématique qui permet de circonscrire le champ d'études et de traiter la thématique selon les enjeux prédominants perçus dans l'environnement ainsi que de la valeur ajoutée que le Conseil pourrait apporter sur des aspects en particulier. Dans le projet de devis, la CERC propose de circonscrire le thème autour de la problématique de l'articulation entre la recherche et la formation au collégial. L'intention proposée pour les travaux consiste à examiner la façon dont ces deux volets de la mission des collèges se nourrissent et s'enrichissent mutuellement. Cette orientation demeurerait à être adoptée par le Conseil au terme de l'exercice 2022-2023.

La Commission s'est réunie à trois reprises (décembre 2022, et février et mars 2023) pour préciser l'orientation des travaux en vue de l'élaboration du devis de travail. L'adoption du devis par le Conseil est prévue au début de l'exercice 2023-2024.

Activités publiques et outils de transfert

Cinq présentations des deux plus récents avis de la CERC ont été offertes lors d'événements où quelque 2 000 personnes étaient conviées. Parmi ces activités, il importe de souligner des prises de parole à l'occasion du Forum des directions générales de la Fédération des cégeps, du Congrès de l'Association québécoise de pédagogie collégiale, du premier colloque des Centres d'expertise en reconnaissance des acquis et des compétences au collégial, du 120^e Congrès ordinaire de la Fédération étudiante collégiale du Québec. Cela, sans oublier qu'une conférence a été présentée devant le Carrefour de la réussite au collégial, un regroupement de communautés de pratiques chapeauté par la Fédération des cégeps.

En outre, **cinq outils de transfert** ont été élaborés en 2022-2023 en lien avec ces deux mêmes avis. À titre d'exemple, pour faire connaître et diffuser les principaux messages clés de l'avis *Formation collégiale : expérience éducative et nouvelles réalités*, quatre capsules à l'intention des médias sociaux ont été publiées. Près de 11 355 visionnements de ces quatre vidéos ont été compilés sur le site Web du Conseil, sur You Tube et sur les médias sociaux. De plus, en collaboration avec l'Institut du Nouveau Monde, un balado de la série *Le Réverbère*, intitulé *Les cégeps, adaptés aux nouveaux besoins de la communauté étudiante?*, a été lancé le 18 mai 2022 où plus de 1 100 écoutes ont été répertoriées sur diverses plateformes Web. Deux entrevues menées par une collaboratrice du Portail du réseau collégial ont mené à la publication de deux articles en ligne concernant les deux récents avis. En terminant, la coordinatrice et l'agente de transfert de la CERC ont coécrit l'article « Formation collégiale : expérience éducative et nouvelles réalités » paru dans la revue *Pédagogie collégiale* (vol. 36, n° 2, Hiver 2023, p. 20-27). En plus de la visibilité en ligne de la diffusion de cet article, la version imprimée a profité d'un tirage de 3 600 exemplaires.

3.5 Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires

Avis d'initiative intitulé *Pour une recherche universitaire diversifiée, reflet et moteur de la société*

En septembre 2020, le Conseil mandatait la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires (CERU) pour préparer un avis sur la recherche universitaire et y inclure des préoccupations inhérentes à la responsabilité sociale des universités et des universitaires.

La rédaction du projet d'avis a été effectuée en 2022 et son adoption a eu lieu le 2 décembre de la même année. Sous le titre *Pour une recherche universitaire diversifiée, reflet et moteur de la société*, cet avis établit d'abord la vision du Conseil sur la recherche universitaire au Québec et formule d'entrée de jeu quelques propositions majeures. Ensuite, il présente succinctement les principaux acteurs québécois de la recherche universitaire. Le Conseil prend également position pour une recherche universitaire en adéquation avec la société et ses aspirations, notamment par le respect des principes d'équité, de diversité et d'inclusion, et il se penche sur les pratiques d'évaluation des activités de recherche universitaires. Par son rôle d'observateur privilégié de l'ensemble du système d'éducation québécois, le Conseil aborde la question de la collaboration en recherche entre les universités et les collèges. Il constate aussi que l'articulation entre la recherche et la société repose sur l'accès à la recherche et à ses résultats, ce à quoi participent la science ouverte, le libre accès et les relations entre le monde scientifique et l'univers médiatique. Enfin, le Conseil explore la question de la participation et de l'engagement des citoyennes et des citoyens au regard des services à la collectivité, de la recherche en contexte autochtone et de la science citoyenne.

La diffusion publique de l'avis fut prévue pour la fin d'avril 2023.

Les travaux qui ont mené à la production du présent avis ont été alimentés par la consultation des spécialistes et des personnes du milieu de la recherche. En outre, l'équipe de la permanence du Conseil a sollicité sept organisations par voie de transmission d'un questionnaire; elle a également reçu six mémoires provenant du monde médiatique, universitaire et scientifique québécois. Finalement, elle a rencontré virtuellement trois instances du Conseil et cinq organisations, qui avaient aussi reçu un questionnaire préalablement aux rencontres.

Exercice de choix de thème pour un prochain avis d'initiative

En janvier et en mars 2023, la Commission a tenu des discussions menant à la proposition de quelques choix de thèmes au Conseil pour le prochain avis d'initiative. Le thème choisi fut l'articulation harmonieuse des études et du travail chez les étudiantes et les étudiants.

La Commission s'est réunie à cinq reprises, soit en mai, septembre et octobre 2022, puis en janvier et mars 2023.

3.6 Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue

Projet d'avis intitulé provisoirement *Le cadre national de qualification : comparer et reconnaître les compétences au Québec*

Les travaux afférents à cet avis d'initiative de la Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue (CEAFC) ont commencé en février 2021. Compte tenu d'un roulement de personnel important à la permanence du Conseil, la recherche et la rédaction ont été considérablement ralenties au cours de la période visée par ce rapport annuel. En effet, un changement à la coordination de la Commission en plus de la vacance des postes d'agent de recherche et d'agent de transfert expliquent le retard dans l'échéancier relatif à la poursuite des travaux. Cela étant dit, la diffusion de ce nouvel avis est prévue au cours de l'année 2023-2024.

Au cours de l'exercice financier 2022-2023, les membres de la CEAFC se sont réunis à deux reprises, soit en juin 2022 et en février 2023. Ces rencontres ont permis de peaufiner la rédaction des chapitres portant sur *Les objectifs politiques d'un cadre québécois de qualification* et *Les limites et les mises en garde en vue de la mise en œuvre d'un cadre*. En ce qui concerne la rencontre de février, le but était d'entamer la rédaction des orientations de même que des recommandations à formuler dans l'avis. Les membres ont ainsi été invités à émettre leurs recommandations à partir de quatre grandes orientations suggérées par le président de la Commission. À la suite de cette rencontre, la permanence du Conseil a rédigé une ébauche du chapitre portant sur les orientations et les recommandations, qui sera présentée aux membres lors d'une prochaine rencontre.

Activités publiques

À la suite de la publication en mai 2021 de l'avis intitulé *L'inclusion des familles immigrantes : pour une synergie accrue en éducation des adultes*, plusieurs activités de transfert ont été offertes, dont deux principales. La première activité a eu lieu en avril 2022 dans le cadre d'une activité de partage organisée par le Comité interculturel Maskoutain, et l'autre en mai 2022 dans le cadre d'une activité organisée par la Table intercollégiale en intervention interculturelle.

Les **outils de transferts** originaux créés pour accompagner cet avis ont certainement contribué à en faire la promotion. Ainsi, en plus des sommaires en français et en anglais, différents outils ont été conçus : un napperon sous forme de carte routière présentant les quatre nœuds importants dans les parcours des familles immigrantes et les trois idées-forces qui sous-tendent les 18 recommandations formulées par le Conseil, une vidéo faisant le survol de l'avis et trois autres vidéos présentant les idées-forces de l'avis.

3.7 Comité interordres de la relève étudiante

Rapport intitulé *L'expérience collégiale en temps de pandémie : points de vue étudiants*

Le 23 septembre 2022, à la réunion de la table du Conseil fut adopté le rapport découlant des travaux menés au cours des deux premières années d'existence du Comité interordres de la relève étudiante (CIRÉ). Pendant la pandémie de COVID-19, les changements soudains dans l'enseignement collégial, les services aux étudiants et la vie de campus ont pu entraîner des répercussions sur l'intégration scolaire, sur la santé mentale et sur la réussite scolaire de plusieurs jeunes, malgré les mesures de soutien mises sur pied. Pour connaître les points de vue des étudiantes et des étudiants à l'égard de leurs études pendant la pandémie, le CIRÉ a réalisé, à la fin de l'automne 2021, un sondage non probabiliste auprès de 1 098 personnes inscrites dans des établissements d'enseignement collégial de 13 régions administratives du Québec. D'autres facteurs que le contexte de la pandémie peuvent contribuer à expliquer les résultats obtenus. En conclusion de son rapport, le CIRÉ souligne le besoin de soutien au collégial et invite à réfléchir sur la résilience du système scolaire.

Au cours de l'exercice financier 2022-2023, le CIRÉ s'est réuni à six reprises et a rencontré trois experts, pour terminer les travaux préparatoires au rapport (mai, août, septembre, novembre et décembre 2022, puis février 2023). Le rapport a été diffusé le 2 février 2023.

Réflexions et modifications quant à la mission et à la composition du CIRÉ

Le CIRÉ a tenu une réunion extraordinaire en novembre 2022 pour discuter de modifications à apporter au *Document de réflexion sur le statut étudiant* produit à la demande du Conseil. Le président par intérim du comité a présenté les propositions de modification à la table du Conseil lors de la réunion tenue le 28 octobre 2022.

En décembre 2022, la présidente et la secrétaire générale du Conseil ont rencontré les membres du CIRÉ, pour discuter de l'orientation de ce comité. Il a alors été proposé qu'il devienne un comité consultatif plutôt qu'un comité qui rédige et publie des avis d'initiative. La charge de travail soutenu pour la production d'un rapport de même que la conciliation travail-études ont fait réfléchir certains membres quant à leur participation bénévole au sein du comité. C'est pour cette raison qu'une réflexion sur son rôle a été amorcée en décembre 2022. Conséquemment, à la rencontre de février 2023, les membres du comité ont voté à l'unanimité pour que le CIRÉ devienne un comité consultatif en soutien aux autres instances du Conseil.

Activités publiques

Le CIRÉ a été invité à participer à deux activités pour y présenter son fonctionnement interne, dont la table ronde portant sur l'intelligence artificielle, intitulée *Comment rendre l'IA vraiment démocratique ?*, organisée par le Fonds québécois de recherche — Santé (FQRS) le 7 mai 2022. Puis, le 1^{er} juin 2022, il a pris part à une conférence tenue pendant la première édition du Colloque interordres de la recherche étudiante en sciences sociales et humaines qu'a organisé l'Association pour la recherche au collégial (ARC).

Le rapport *L'expérience collégiale en temps de pandémie : points de vue étudiants* a été présenté le 11 mars 2023 par la présidente du Conseil au congrès de la Fédération étudiante collégiale du Québec, où quelque 100 participants étaient rassemblés.

3.8 Comité ad hoc sur l'éducation autochtone

Le Comité ad hoc sur l'éducation autochtone (CEA) a vu le jour le 8 février 2022. Formé de quatre personnes issues des Premières Nations ou des Inuits et de deux allochtones, ce comité incarne la nécessité de travailler ensemble pour favoriser l'accès, l'inclusion, la persévérance, la réussite éducative, la sanction des études et le bien-être des communautés autochtones au sein des établissements scolaires du Québec.

Durant l'exercice financier 2022-2023, le CEA s'est consacré à l'organisation de l'assemblée plénière du Conseil prévue au mois d'avril 2023. À sa réunion du 5 avril 2022, les membres du CEA ont adopté un mandat à cet égard. Ce dernier vise trois objectifs :

1. Préciser l'intention de l'assemblée plénière et les thèmes ayant le potentiel de faire évoluer la pensée du Conseil en matière d'éducation autochtone;
2. Explorer les différentes voies pour aborder les enjeux liés à l'éducation autochtone;
3. Établir des liens avec des acteurs ainsi qu'avec des personnes détenant une expertise en éducation autochtone en vue d'enrichir les discussions et, pour certains, de participer à l'assemblée plénière.

Il a été également décidé que l'assemblée plénière explorerait les deux aspects suivants :

1. L'enseignement obligatoire, l'enseignement supérieur et la formation continue de la population autochtone dans le système d'éducation du Québec;
2. La réalité autochtone représentée dans l'enseignement obligatoire et l'enseignement supérieur, et dans la formation continue au Québec.

Les rencontres au cours de cette période ont permis de déterminer les thèmes qui seraient abordés ainsi que les personnes conviées pour en discuter. Les membres du CEA ont fait le choix d'inviter des expertes liées au milieu de la recherche et de l'éducation autochtone, des personnes qui sont impliquées dans l'organisation des services éducatifs ou dans l'enseignement ainsi que des étudiantes autochtones appelées à parler de leurs parcours éducatifs.

Par ailleurs, les membres du CEA ont souhaité que le déroulement de l'assemblée plénière fasse place à des éléments reflétant des aspects traditionnels ou culturels des Autochtones. C'est dans cet esprit qu'un cercle de partage a été planifié, mettant à contribution la centaine de membres bénévoles du Conseil.

Finalement, les activités du Comité ont consisté en la planification des aspects logistiques liés à l'organisation d'un tel événement, d'autant plus qu'il avait été décidé que la plénière se déroulerait à l'Hôtel-Musée de Wendake.

Comme il fut souhaité par les membres de la table, un cahier préparatoire introductif a été produit. Ce dernier regroupe des renseignements offrant un survol en matière d'éducation autochtone pour que les participantes et les participants puissent se familiariser avec la situation des Premières Nations et des Inuits et surtout bien se préparer à cette journée de formation continue.

Au cours de l'exercice financier 2022-2023, le CEA s'est réuni à neuf reprises (avril, mai, juin, septembre, octobre, novembre et décembre 2022, puis janvier et février 2023).

3.9 Travaux qui engagent plus d'une commission

Au cours de l'exercice financier 2022-2023, la collaboration au sein même des commissions du Conseil a été mise en oeuvre pour la rédaction de trois publications :

1. **Avis du Conseil supérieur de l'éducation en réponse aux modifications envisagées au Règlement sur les autorisations d'enseigner telles qu'elles ont été communiquées par le ministère de l'Éducation le 31 août 2022 concernant la licence d'enseignement en formation professionnelle, le permis probatoire d'enseigner aux candidates et aux candidats formés à l'extérieur du Canada et l'ajout de trois nouveaux programmes de formation à l'enseignement à la maîtrise (octobre 2022).**

Le 31 août 2022, le gouvernement du Québec proposait des modifications envisagées au Règlement sur les autorisations d'enseigner.

Pour produire cet avis, le Conseil a consulté les membres de la Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire (CEPEP), de la Commission de l'enseignement secondaire (CES) ainsi que de la Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue (CEAFC). L'avis-lettre du Conseil a été adopté à la réunion tenue le 30 septembre 2022.

En résumé, le Conseil est conscient que les modifications envisagées par le Ministère visent l'attraction de candidates et de candidats présentant des profils de formation différents et qu'elles s'inscrivent ainsi dans une volonté de trouver des solutions à la pénurie de personnel enseignant que connaît actuellement le Québec.

Le Conseil rappelle cependant l'importance d'une formation en enseignement de qualité à tous les ordres d'enseignement. Cela comporte notamment la nécessité de s'assurer que les autorisations provisoires d'enseigner demeurent des voies de passage menant à la réussite d'un programme complet en enseignement. Cela implique également de garder le caractère provisoire de la maîtrise en éducation préscolaire et en enseignement primaire pour évaluer les effets de ce programme sur la qualité de l'enseignement sur une période de cinq ans. Dans un contexte où les voies d'accès à la profession enseignante se diversifient, le Conseil soutient qu'une plus grande attention doit être accordée aux mesures d'insertion professionnelle et d'accompagnement du personnel enseignant pour tous les niveaux de formation.

Finalement, dans un contexte où de nombreuses modifications ont été apportées au Règlement sur les autorisations d'enseigner au cours des dernières années, le Conseil invite le ministre à réfléchir plus largement aux conditions nécessaires pour mettre fin à la pénurie de personnel. Le prochain rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2021-2023 portant sur les voies d'accès à la profession enseignante contribuera assurément à cette réflexion.

L'avis-lettre a été envoyé au ministre de l'Éducation le 12 octobre 2022; cependant, le règlement adopté n'a pas encore été diffusé dans la *Gazette officielle du Québec*. Par conséquent, l'avis n'est toujours pas déposé sur le site Web du Conseil.

2. **Avis du Conseil supérieur de l'éducation en réponse à la modification temporaire du calendrier scolaire envisagée au Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire telle qu'elle a été communiquée par le ministère de l'Éducation le 8 avril 2022**

Le 8 avril 2022, le gouvernement du Québec proposait une modification temporaire au calendrier scolaire envisagée au Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire.

Pour produire cet avis, le Conseil a consulté la Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire (CEPEP) ainsi que la Commission de l'enseignement secondaire (CES). L'avis-lettre du Conseil a été adopté à une réunion tenue le 22 avril 2022.

En résumé, le Conseil prend acte de la modification réglementaire temporaire proposée qui concerne l'article 16 du Régime pédagogique et qui vise à réduire le nombre minimal de journées du calendrier scolaire qui doivent être consacrées aux services éducatifs.

Il constate néanmoins que, dans plusieurs cas, ces journées de classe en moins s'ajoutent aux absences causées par l'isolement des élèves lorsqu'eux-mêmes ou un membre de leur entourage immédiat a contracté la COVID-19.

Comme des retards scolaires peuvent avoir été accumulés en raison de la diminution des journées consacrées aux services éducatifs, le Conseil considère que cette situation doit demeurer exceptionnelle. Il invite en ce sens le Ministère et les autres acteurs du domaine scolaire à saisir l'occasion de réfléchir à la mise en place de stratégies et de pratiques, notamment par l'usage du numérique, pour assurer le temps nécessaire devant être consacré aux services éducatifs. Pour pallier les retards scolaires potentiels, un suivi serré des cohortes qui auront été affectées par la situation sanitaire sera important au cours des prochaines années.

L'avis a été envoyé au ministre de l'Éducation le 6 mai 2022 et diffusé le 15 juin 2022.

3. **Avis du Conseil supérieur de l'éducation en réponse aux modifications temporaires envisagées au Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire telles qu'elles ont été publiées dans la *Gazette officielle du Québec* le 13 avril 2022 – Pondération des épreuves officielles et nombre de bulletins**

Le 13 avril 2022, le gouvernement du Québec proposait des modifications temporaires au *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire portant sur la pondération des épreuves officielles et le nombre de bulletins*.

Pour produire cet avis, le Conseil a consulté la Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire (CEPEP) ainsi que la Commission de l'enseignement secondaire (CES), lors d'une séance extraordinaire tenue le 4 mai 2022. Le Conseil s'est également appuyé sur deux de ses rapports sur l'état et les besoins de l'éducation (2018, 2021) ainsi que sur les nombreux avis requis par les modifications temporaires au régime pédagogique imposées par la pandémie.

En résumé, le Conseil accueille favorablement les modifications proposées, qui diminuent le poids des épreuves imposées par le ministre dans la note finale attribuée aux élèves, et il souhaite que ces modifications prennent un caractère permanent. Par ailleurs, le Conseil recommande de baliser la forme, la fréquence et le contenu des communications aux parents à même le Régime pédagogique. Il recommande également de prolonger de deux ans la diminution du nombre de bulletins, ce qui permettrait non seulement de faire le bilan de cette mesure, mais aussi d'en améliorer la mise en œuvre. Il profite aussi de l'occasion pour rappeler que la situation actuelle est propice à une réflexion plus étendue sur les pratiques évaluatives, ce qui permettrait de recentrer l'évaluation des apprentissages sur ses finalités. Dans cette perspective, le Conseil réitère l'importance de la création d'un chantier d'information et de réflexion sur l'évaluation des apprentissages.

L'avis a été envoyé au ministre de l'Éducation le 27 mai 2022 et diffusé le 22 juin 2022.



4

Les ressources utilisées



4.1 Utilisation des ressources humaines

Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Au 31 mars 2023, à l'exclusion des étudiantes et des étudiants ainsi que des stagiaires, le Conseil supérieur de l'éducation comptait 33 personnes qui occupaient un poste régulier ou occasionnel, soit le même nombre qu'à la fin de l'exercice financier précédent.

Outre le personnel de la permanence, il importe de souligner la contribution importante et essentielle des membres bénévoles du Conseil. En 2022-2023, ils étaient 110 à avoir consacré individuellement en moyenne près de 25 heures non rémunérées aux délibérations liées à des travaux du Conseil. À ces heures s'ajoutent celles nécessaires à la lecture des nombreux documents de travail et à la préparation des réunions. De plus, certaines personnes bénévoles cumulent les fonctions de membres de la table du Conseil et de membres de commissions ou de comités. D'autres personnes ont été appelées à siéger aux comités ad hoc. Ce cumul de fonctions vient multiplier le nombre d'heures non rémunérées. Au total, ces dernières représentent un volume de travail important, permettant ainsi au Conseil de s'acquitter pleinement de sa mission.

En plus du travail de ses membres bénévoles, le Conseil a le privilège de pouvoir s'appuyer sur l'expertise de personnes étroitement associées à la recherche et à diverses interventions sur le terrain. Au total, en 2022-2023, 47 personnes ont contribué bénévolement aux travaux des instances du Conseil par le partage de leurs expériences lors de rencontres.

Effectif au 31 mars incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiantes et des étudiants et des stagiaires			
Secteur d'activité	2021-2022 (1)	2022-2023 (2)	Écart (2)-(1)
Présidence et secrétariat général	8	7	-1
Direction de la coordination, de la recherche et de l'analyse	13	15	2
Direction des communications et de l'administration	12	11	-1
Total	33	33	0

Formation et perfectionnement du personnel

Pour mener à bien sa mission, le Conseil s'appuie particulièrement sur le maintien de l'expertise et le développement des compétences de son personnel. Pendant l'année civile 2022, il a investi 91 059 \$ dans des activités de formation et de perfectionnement. Ce montant représente environ 3 % de la masse salariale du Conseil, dépassant ainsi l'obligation légale de 1 %. L'augmentation des dépenses de formation observée durant l'année civile 2022 comparativement aux dépenses de 2021 est principalement causée par l'augmentation des activités de formation en présentiel (y compris les frais de déplacement), par rapport à l'année civile précédente davantage marquée par la pandémie de COVID-19, où les activités se déroulaient à distance.

Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité*		
Champ d'activité	2021**	2022**
Favoriser le perfectionnement des compétences	61 194 \$	72 246 \$
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	19 190 \$	8 725 \$
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	3 998 \$	557 \$
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	1 978 \$	1 647 \$
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	834 \$	7 884 \$
Total	87 194 \$	91 059 \$

* Les dépenses totales correspondent aux salaires, aux frais d'inscription et aux frais de déplacement avant taxes liés à la formation.

** La reddition de comptes s'effectue selon l'année civile.

Évolution des dépenses en formation		
Répartition des dépenses en formation	2021*	2022*
Proportion de la masse salariale (%)	3	3
Nombre moyen de jours de formation par personne**	-	-
Titulaire d'un emploi supérieur et cadre	16	13
Professionnel	5	4
Fonctionnaire***	2	1
Total****	6	4
Somme allouée par personne*****	2 527 \$	2 639 \$

* La reddition de comptes s'effectue selon l'année civile.

** Nombre moyen de jours de formation par personne pour l'ensemble du personnel de chaque catégorie d'emploi.

*** Personnel de bureau, personnel technicien et personnes assimilées.

**** Nombre moyen de jours de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit les titulaires d'un emploi supérieur, le personnel cadre, le personnel professionnel et les fonctionnaires.

***** Somme allouée aux dépenses de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit les titulaires d'un emploi supérieur, le personnel cadre, le personnel professionnel et les fonctionnaires.

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

Le taux de départ volontaire du personnel régulier est le rapport entre le nombre d'employées et d'employés réguliers (temporaires et permanents) qui ont volontairement quitté l'organisation (démissions, retraites et mouvements de sortie tels qu'une mutation) et le nombre moyen d'employées et d'employés durant l'exercice financier 2022-2023. Six personnes ont quitté le personnel régulier du Conseil en 2022-2023, dont deux qui ont pris leur retraite. Le taux de départ volontaire du personnel régulier en 2022-2023 est inférieur à celui de l'exercice financier précédent.

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Taux de départ volontaire (%)	16	23	20

Nombre de départs à la retraite inclus dans le calcul du taux de départ volontaire

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Nombre d'employés ayant pris leur retraite au sein du personnel régulier	1	1	2

4.2 Utilisation des ressources financières

Dépenses par secteur d'activité

L'écart observé entre le budget et les dépenses prévues durant l'année financière 2022-2023 ainsi que celui observé entre les dépenses de l'année financière 2022-2023 et celles de 2021-2022 s'expliquent principalement par le fait que des postes sont demeurés vacants en raison du processus de dotation empêchant le recrutement à l'externe.

Dépenses et évolution par secteur d'activité				
Secteur d'activité	Budget de dépenses 2022-2023 ¹ (000 \$) (1)	Dépenses prévues au 31 mars 2023 ² (000 \$) (2)	Écart (000 \$) (3) = (2) - (1)	Dépenses réelles 2021-2022 ³ (000 \$) (4)
Présidence et secrétariat général	1 109	995	-114	815
Direction de la coordination, de la recherche et de l'analyse	1 169	1 048	-121	1 233
Direction des communications et de l'administration	1 184	1 062	-122	1 028
Total	3 462	3 105	-357	3 076

¹ Budget de dépenses 2022-2023, Crédits et dépenses des portefeuilles.

² Dépenses préliminaires dans le contexte où les travaux effectués dans le cadre de la préparation des comptes publics du gouvernement du Québec ne sont pas terminés.

³ Comptes publics 2021-2022.

4.3 Utilisation des ressources informationnelles

Coûts prévus et coûts réels en ressources informationnelles pour 2022-2023				
Catégorie de coûts	Coûts capitalisables prévus (000 \$) (investissements)	Coûts capitalisables réels (000 \$) (investissements)	Coûts non capitalisables prévus (000 \$) (dépenses)	Coûts non capitalisables réels (000 \$) (dépenses)
Activité d'encadrement	0	0	0	0
Activité de continuité	10 k\$	2,3 k\$	159 k\$	177,1 k\$
Projets		0	0	1,1
Total	10 k\$	2,3 k\$	159 k\$	178,2 k\$

Dans la nouvelle réalité de l'après-COVID-19, les employés de la permanence, les membres de la table du Conseil ainsi que les bénévoles présents au sein des commissions et des comités continuent de se réunir régulièrement en mode virtuel. La COVID-19 a amené le Conseil à s'adapter rapidement et à maintenir l'offre de réunions en visioconférence avec le télétravail; pratique toujours bien ancrée dans les habitudes.

Le Conseil s'est par ailleurs doté d'équipements informatiques plus performants, plus efficaces et surtout plus sécuritaires pour faciliter l'autonomie et la mobilité du personnel de la permanence et réaliser ainsi plus aisément les tâches quotidiennes.

De plus, en octobre 2022, le Conseil a commencé une migration vers la plateforme bureautique Microsoft 365 (M365), une nouvelle infrastructure informatique gérée par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN). Le but de cette migration était de moderniser le Conseil et ainsi renforcer ses exigences en matière de sécurité numérique et informatique.

Enfin, le Conseil poursuit la maintenance de son site Web à l'interne pour le mettre à jour et le rendre performant.



5

Annexes – Autres exigences



5.1 Gestion et contrôle de l'effectif

Au 31 mars 2023, mis à part les étudiants et les stagiaires, le Conseil avait un effectif de 33 employées et employés. Le nombre d'heures rémunérées s'élève à 57 641,3, soit environ 32 équivalents temps complet (ETC). Le niveau d'effectif fixé par le Conseil du trésor pour l'année 2022-2023 n'a pas été dépassé.

Répartition de l'effectif en heures rémunérées pour la période du 1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023				
Catégorie	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC transposés [4] = [3] / 1 826,3
Titulaire d'un emploi supérieur et personnel d'encadrement	7 308,0	0,0	7 308,0	4,0
Personnel professionnel	37 622,5	106,0	37 728,5	20,7
Personnel de bureau, personnel techniciens et personnes assimilées	12 589,1	15,67	12 604,8	6,9
Total pour 2022-2023	57 519,6	121,6	57 641,3	31,6
Total pour 2021-2022	s. o.	s. o.	64 553,4	35,3

5.2 Développement durable

Puisque le Conseil n'a pas de nouveau plan d'action de développement durable pour 2022-2023, celui de 2021-2022 a été reconduit. Un comité sera formé en 2023-2024 pour se doter d'un nouveau plan à la suite de l'adoption de la **Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028**.

Sommaire des résultats du Plan d'action de développement durable 2021-2022 pour la période 2022-2023

Action	Indicateur	Cible 2022-2023	Résultat 2022-2023	Atteinte de la cible
Objectif 1 : Augmenter de manière importante les acquisitions faites de manière écoresponsable	Créer un répertoire où est recensé l'ensemble des fournisseurs écoresponsables pour tous les services et achats à effectuer	Répertoire des services et des achats écoresponsables approuvé	Les commandes ont considérablement diminué, car les employés sont de plus en plus conscientisés au développement durable. De plus, avec seulement deux jours en présentiel, une baisse des impressions papier a été observée. Les commandes effectuées (papier pour le photocopieur et pour l'impression d'avis) sont écoresponsables	ATTEINTE – À la date prévue ou avant
Objectif 2 : Prioriser les outils virtuels pour les consultations et les réunions	Pourcentage des réunions et des consultations virtuelles	70 % des réunions et des consultations en virtuel en 2022-2023	100 % des réunions et des consultations sont réalisées en mode hybride en 2022-2023	ATTEINTE – À la date prévue ou avant
Objectif 3 : Promouvoir l'adoption de comportements favorables à la mobilité durable auprès des employés	Mise en application de la Politique-cadre en matière de télétravail	Respect de la Politique-cadre par l'ensemble des employés ainsi que les gestionnaires	100 % des employés et des gestionnaires respectent la Politique-cadre en matière de télétravail telle qu'elle est définie par le Secrétariat du Conseil du trésor	ATTEINTE – À la date prévue ou avant
Objectif 4 : Promouvoir le zéro papier	Sensibiliser les membres de la permanence aux pratiques zéro papier	Diminution des pratiques utilisant le papier plutôt que l'électronique	Les impressions ont été réduites au minimum; plusieurs publications sont mêmes disponibles uniquement en version électronique	ATTEINTE – À la date prévue ou avant

Action	Indicateur	Cible 2022-2023	Résultat 2022-2023	Atteinte de la cible
Objectif 5 : Rendre accessible l'ensemble des publications du Conseil supérieur de l'éducation, de l'ancien Conseil des collèges et de l'ancien Conseil des universités, en documents électroniques	Pourcentage des publications du Conseil supérieur de l'éducation, de l'ancien Conseil des collèges et de l'ancien Conseil des universités qui sont numérisées et mises en ligne	70 % des publications du Conseil numérisées	100 % des publications sont numérisées et mises en ligne	ATTEINTE – À la date prévue ou avant
	Pourcentage des publications du Comité catholique qui sont numérisées et mises en ligne	50 % des publications du Comité catholique numérisées	26 % des publications du Comité catholique sont numérisées et mises en ligne	Cible non atteinte
	Pourcentage des publications du Comité protestant qui sont numérisées et mises en ligne	50 % des publications du Comité protestant numérisées	0 % des publications du Comité protestant sont numérisées et mises en ligne	Cible non atteinte
Objectif 6 : Établir un processus organisationnel pour évaluer la durabilité des actions structurantes du Conseil supérieur de l'éducation	Processus d'évaluation de la durabilité	Processus mis en place : évaluation, détermination et suivi des actions structurantes du Conseil supérieur de l'éducation (Plan stratégique)	Processus mis en place. 100 % des actions structurantes sont évaluées, déterminées et suivies	ATTEINTE – À la date prévue ou avant

Action	Indicateur	Cible 2022-2023	Résultat 2022-2023	Atteinte de la cible
Objectif 7 : Poursuivre l'organisation des événements d'envergure du Conseil de manière écoresponsable et équitable	Pourcentage d'événements d'envergure du Conseil planifiés et réalisés de manière écoresponsable	100 % des événements d'envergure planifiés et réalisés de manière écoresponsable	Totalité des événements tenus en mode hybride Les lunchs commandés l'ont été auprès de fournisseurs écoresponsables	ATTEINTE – À la date prévue ou avant
	Démarches pour explorer la possibilité de rendre accessibles les documents afférents à l'assemblée plénière en format mobile	Avoir exploré la possibilité de rendre accessibles les documents afférents à l'assemblée plénière en format mobile	Il n'y a pas eu d'assemblée plénière en 2022-2023	s.o.
	Demandes auprès des fournisseurs pour des produits équitables	Avoir fait des demandes pour tous les événements d'envergure	Pour les réunions des commissions ainsi que l'accueil des nouveaux membres, le Conseil privilégie des traiteurs écoresponsables	ATTEINTE – À la date prévue ou avant
	Mise en place d'un dispositif d'inscription en ligne pour l'assemblée plénière	Avoir utilisé le dispositif d'inscription en ligne pour l'assemblée plénière	Il n'y a pas eu d'assemblée plénière en 2022-2023	s.o.
Objectif 8 : Intégrer des considérations écoresponsables lors de l'acquisition de biens et de services	Utilisation de l'outil de requête du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour connaître les produits et les services écoresponsables (ex. : établissements d'hébergement conformes aux programmes RésertVert et Clef verte)	Avoir suggéré en priorité l'utilisation d'établissements d'hébergement écoresponsables aux membres des instances et aux employés lors de la tenue de réunions et d'événements	Tous les hôtels proposés aux employés de la permanence ainsi qu'aux membres en déplacement sont certifiés écoresponsables	ATTEINTE – À la date prévue ou avant

Action	Indicateur	Cible 2022-2023	Résultat 2022-2023	Atteinte de la cible
<p>Objectif 9 : Intégrer la prise en compte des principes de développement durable dans les prises de décisions au sein de l'organisation</p>	<p>Adoption et mise en application d'un outil de prise en compte des principes environnementaux et sociaux de développement durable dans l'élaboration des politiques et des stratégies du Conseil ainsi que des processus de prise de décisions (ex. : évaluation des modes de diffusion et des besoins d'impression pour les différentes productions, choix de traiteurs)</p>	<p>Avoir adopté et mis en application une grille d'analyse qui permet de se rappeler les principes de développement durable qu'il faut prendre en considération dans l'élaboration des politiques et des stratégies de l'organisation et des processus de prise de décisions d'ici le 31 mars 2023</p>	<p>Démarche en cours</p>	<p>NON ATTEINTE – Entreprise</p>
<p>Objectif 10 : Offrir un environnement de travail propice à la santé physique et psychologique du personnel du Conseil</p>	<p>Nombre de mesures mises en œuvre qui assurent un environnement de travail propice à la santé physique et psychologique pour le personnel et qui favorisent la conciliation travail/vie personnelle/engagement citoyen</p>	<p>Quatre mesures</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Rencontres aux deux semaines de la permanence 2. Activité « Gagner à être ensemble » 3. Consultation des employés par l'Institut du Nouveau Monde pour la préparation du nouveau Plan stratégique 4. Création du CBET 	<p>ATTEINTE – À la date prévue ou avant</p>

Action	Indicateur	Cible 2022-2023	Résultat 2022-2023	Atteinte de la cible
Objectif 11 : Favoriser l'adoption de nouvelles approches de consultation	Nombre de nouveaux modes de consultation respectant des principes de développement durable expérimentés	Avoir expérimenté une nouvelle approche de consultation qui respecte les principes de développement durable	100 % des activités du Conseil, notamment les consultations, sont faites au moyen de la plateforme Zoom ou Teams	ATTEINTE – À la date prévue ou avant
Objectif 12 : Faire davantage connaître le rôle et la pensée du Conseil	Utilisation accrue du site Web et des comptes de médias sociaux du Conseil	Hausser de 75 % le nombre d'abonnés	8 434 abonnés en date du 31 mars 2023 sur les quatre plateformes sociales réunies (augmentation de 81 %)	ATTEINTE – À la date prévue ou avant

5.3 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Au cours de l'année 2022-2023, aucune divulgation d'actes répréhensibles n'a été effectuée. Par ailleurs, un professionnel de la permanence a été officiellement désigné, au mois de février 2023, à titre de personne responsable du suivi des divulgations au sein du Conseil supérieur de l'éducation.

Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics			
Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (article 25), 2022-2023	Nombre de divulgations	Nombre de motifs	Motifs fondés
1. Le nombre de divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations ¹	0		
2. Le nombre de motifs allégués dans les divulgations reçues (point 1) ²		s.o.	
3. Le nombre de motifs auxquels on a mis fin en application du paragraphe 3 de l'article 22		s.o.	
4. Motifs vérifiés par le responsable du suivi des divulgations : Parmi les motifs allégués dans les divulgations reçues (point 2), excluant ceux auxquels on a mis fin (point 3), indiquez à quelle catégorie d'acte répréhensible ils se rapportent.			
<ul style="list-style-type: none"> • Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi 		s.o.	s.o.
<ul style="list-style-type: none"> • Un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie 		s.o.	s.o.
<ul style="list-style-type: none"> • Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui 		s.o.	s.o.
<ul style="list-style-type: none"> • Un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité 		s.o.	s.o.
<ul style="list-style-type: none"> • Le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement 		s.o.	s.o.
<ul style="list-style-type: none"> • Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible désigné précédemment 		s.o.	s.o.

Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics			
Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (article 25), 2022-2023	Nombre de divulgations	Nombre de motifs	Motifs fondés
5. Le nombre total de motifs qui ont fait l'objet d'une vérification par le responsable du suivi des divulgations		s.o.	
6. Parmi les motifs vérifiés par le responsable du suivi (point 4), le nombre total de motifs qui se sont avérés fondés			s.o.
7. Parmi les divulgations reçues (point 1), le nombre total de divulgations qui se sont avérées fondées, c'est-à-dire comportant au moins un motif jugé fondé	s.o.		
8. Le nombre de communications de renseignements effectuées en application du premier alinéa de l'article 23 ³	s.o.	s.o.	s.o.

¹ Le nombre de divulgations correspond au nombre de divulgateurs.

² Une divulgation peut comporter plusieurs motifs. Par exemple, un divulgateur peut invoquer dans sa divulgation que son gestionnaire a utilisé les biens de l'État à des fins personnelles et qu'il a contrevenu à une loi du Québec en octroyant un contrat sans appel d'offres.

³ Le transfert de renseignements au Commissaire à la lutte contre la corruption ou à tout organisme chargé de prévenir, de détecter ou de réprimer le crime ou les infractions aux lois, dont un corps de police et un ordre professionnel, entraînant ou non la fin de la prise en charge de la divulgation par le responsable du suivi est répertorié à ce point.

5.4 Accès à l'égalité en emploi

Données globales

Au 31 mars 2023, 29 personnes occupaient un poste régulier, soit une personne de moins qu'au 31 mars 2022.

Effectif régulier au 31 mars 2023
Nombre de personnes occupant un poste régulier*
29

* Les données incluent les titulaires d'un emploi supérieur.

En 2022-2023, le Conseil a procédé à l'embauche de six nouvelles personnes. Parmi elles, aucune n'était membre de minorités visibles et ethniques, anglophones, autochtones ou handicapées.

Nombre total de personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2022-2023			
Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire
0	3	3	0

Membres des minorités visibles et ethniques (MVE), anglophones, Autochtones et personnes handicapées

Embauche des membres de groupes cibles en 2022-2023							
Statut d'emploi	Nombre total de personnes embauchées 2022-2023	Nombre de membres des minorités visibles et ethniques embauchés	Nombre d'anglophones embauchés	Nombre d'Autochtones embauchés	Nombre de personnes handicapées embauchées	Nombre de personnes embauchées membres d'au moins un groupe cible	Taux d'embauche des membres d'au moins un groupe cible par statut d'emploi (%)
Régulier	0	0	0	0	0	0	0
Occasionnel	3	0	0	0	0	0	0
Étudiant	3	0	0	0	0	0	0
Stagiaire	0	0	0	0	0	0	0

Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi			
Statut d'emploi	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Régulier (%)	0	0	0
Occasionnel (%)	0	25	0
Étudiant (%)	0	0	0
Stagiaire (%)	0	100	0

Évolution de la présence des membres des groupes cibles (excluant les membres des minorités visibles et ethniques) au sein de l'effectif régulier – Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année						
Groupe cible	Nombre au 31 mars 2021	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2021 (%)	Nombre au 31 mars 2022	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2022 (%)	Nombre au 31 mars 2023	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2023 (%)
Anglophones	0	0	0	0	0	0
Autochtones	0	0	0	0	0	0
Personnes handicapées	0	0	0	0	0	0

Depuis le 31 mars 2021, le taux de présence des membres des minorités visibles et ethniques est resté assez stable (autour de 15 %). Le résultat obtenu en 2022-2023 est supérieur à la cible gouvernementale pour la région de la Capitale-Nationale, qui est de 12 % de l'effectif régulier et occasionnel. Au 31 mars 2023, le personnel d'encadrement ne comptait aucun membre des minorités visibles et ethniques.

Évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel – Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année						
Groupe cible par regroupement de régions	Nombre au 31 mars 2021	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2021 (%)	Nombre au 31 mars 2022	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2022 (%)	Nombre au 31 mars 2023	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2023 (%)
MVE Capitale-Nationale	5	15	5	16	5	15

Présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel – Résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2023		
Groupe cible	Personnel d'encadrement (nombre)	Personnel d'encadrement (%)
Minorités visibles et ethniques	0	0

Femmes

En 2022-2023, les femmes représentaient 83 % des nouvelles embauches du Conseil. Leur taux de présence au sein de l'effectif régulier du Conseil s'élevait à 76 % au 31 mars 2023.

Taux d'embauche des femmes en 2022-2023 par statut d'emploi					
	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	0	3	3	0	6
Nombre de femmes embauchées	0	2	3	0	5
Taux d'embauche des femmes (%)	0	67	100	0	83

Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2023					
Groupe cible	Titulaire d'un emploi supérieur et personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau	Total
Effectif total (nombre total d'hommes et de femmes)	4	20	4	1	29
Nombre total de femmes	4	14	3	1	22
Taux de représentativité des femmes (%)	100	70	75	100	76

5.5 Code d'éthique et de déontologie des administratrices et des administrateurs publics

Conformément à son règlement de régie interne, le Conseil s'est doté d'un code d'éthique et de déontologie qui établit les principes auxquels les membres de toutes ses instances doivent souscrire. Les membres en prennent connaissance au moment de leur nomination et y adhèrent en signant un formulaire qui indique qu'ils connaissent les principes d'éthique et les règles de déontologie de l'organisation.

Ce code définit des principes d'éthique selon lesquels « les membres [...] sont tenus d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt public, en agissant de façon impartiale et objective, comme se doit toute personne qui participe à l'accomplissement de la mission de l'État. [...] Il appartient à chaque membre d'exercer ses fonctions au meilleur de ses aptitudes et de ses connaissances, avec diligence et intégrité, dans le respect des lois, en fondant son comportement sur le principe du respect de l'intérêt public ».

À ces principes se greffent des règles de déontologie relatives à la discrétion, aux relations avec le public, à la neutralité et aux activités politiques, aux conflits d'intérêts, à l'exclusivité de service et à l'après mandat.

Par ailleurs, le personnel de la permanence est sensibilisé aux questions d'éthique et de déontologie applicables à l'ensemble de la fonction publique.

Le Conseil a mis à jour son code d'éthique et de déontologie en y ajoutant l'article 6 suivant :

« Les membres doivent se montrer soucieux du bien-être du personnel du Conseil et se comporter de manière respectueuse, bienveillante et honnête en vue de maintenir un climat de confiance mutuelle et de coopération, conformément aux valeurs de l'organisme ».

Dans un esprit de bienveillance envers les employés de la permanence, l'inscription de l'importance d'entretenir des relations respectueuses et engagées chez les membres des instances a nécessité l'ajout de ce sixième article. La nouvelle version a été adoptée par la table le 16 mars 2023. Ce nouveau code d'éthique a été transmis à tous les membres de la table ainsi qu'à ceux des instances et aux employés de la permanence.

Aucun manquement en matière d'éthique et de déontologie de la part des administratrices du Conseil n'a été signalé en 2022-2023. Le [Code d'éthique et de déontologie](#) est accessible sur le site Web de l'organisme, sous la rubrique « Document stratégique, administratif et législatif » de la section « Publications », et il est joint en annexe.

5.6 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Nombre total de demandes reçues

Nombre total de demandes reçues	Aucune
---------------------------------	--------

Le Conseil supérieur de l'éducation, à titre d'organisme public, est tenu de donner accès à l'information publique qu'il produit. La diffusion de l'ensemble de ses productions et de ses documents administratifs répond à cette exigence.

De plus, le Conseil doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour se conformer aux exigences établies en matière de protection des renseignements personnels. Un membre du personnel d'encadrement est nommément désigné comme responsable du dossier pour l'organisme. Il s'agit de la secrétaire générale.

Au cours de l'année 2022-2023, aucune demande n'a été adressée au Conseil au regard de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Le Conseil a vérifié ses bases de données pour s'assurer que les règles entourant l'accès et la protection des renseignements personnels étaient respectées.

De plus, le Conseil a entamé des travaux en vue d'élaborer une politique visant à préciser la façon par laquelle les renseignements personnels qu'il a en sa possession sont collectés, conservés et ultérieurement détruits, conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels.

Pour ce faire, un comité portant sur l'accès et la protection des renseignements personnels formé de six personnes y compris deux gestionnaires a été mis sur pied en novembre 2022. L'objectif principal de la création d'un tel comité est notamment de donner au Conseil de bonnes pratiques pour la collecte, l'archivage et la destruction sécuritaire des renseignements personnels concernant les employés du Conseil, ainsi que l'ensemble de ses membres, sans oublier les experts invités et les personnes rencontrées lors de consultations. Une réunion interne, où fut donnée une présentation aux employés, a permis d'expliquer l'arborescence de la classification des documents du Conseil contenant des données personnelles en fonction de leur niveau de sécurité. Le Comité s'est réuni à quatre reprises, soit en novembre 2022 (deux fois), puis en janvier et en mars 2023. Les travaux de ce comité se poursuivront au cours des prochains mois et la politique proprement dite sera accessible ultérieurement sur le site Web du Conseil.

5.7 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

Comité permanent et mandataire	
Questions	Réponses
Avez-vous une ou un mandataire ?	Oui
Combien d'employées et d'employés votre organisation compte-t-elle ?	Moins de 50
Avez-vous un comité permanent ?	Non
Si oui, des rencontres des membres du comité permanent ont-elles eu lieu au cours de l'exercice ?	s. o.
Si oui, donnez le nombre de ces rencontres : _____	
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître à votre personnel la ou le mandataire et, le cas échéant, les membres du comité permanent de votre organisation ?	s. o.
Si oui, expliquez lesquelles :	

Statut de la politique linguistique institutionnelle	
Questions	Réponse
Depuis mars 2011, avez-vous adopté une politique linguistique institutionnelle qui a été approuvée par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française, ou adopté celle d'une organisation ?	Oui, celle du ministère de l'Éducation
Si oui, donnez la date à laquelle elle a été adoptée :	6 juin 2019
Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée ?	
Si oui, donnez la date à laquelle les modifications ont été officiellement approuvées par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française : _____	Non

Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle

Questions

Réponse

Oui

Au cours de l'exercice, avez-vous tenu des activités pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle et former votre personnel quant à son application?

Le Guide de rédaction est partagé avec les membres de la permanence et les pigistes en révision linguistique avec qui le Conseil travaille. Il sera révisé au cours de l'exercice financier 2023-2024 et, par la suite, partagé aux nouveaux employés de la permanence.

Si oui, expliquez lesquelles :

Une formation sur la rédaction épïcène a été suivie en 2022-2023 par quelques employés de la permanence.

Depuis l'appel d'offres conclu en 2021-2022 concernant les pigistes en révision linguistique, le Conseil travaille toujours en alternance avec la même liste de réviseurs pour s'assurer que ces derniers aient une plus grande maîtrise du langage et des termes spécialisés utilisés en éducation et au Conseil. Cette pratique accélère alors leur travail et la conformité des mots clés employés d'une publication à l'autre.

5.8 Égalité entre les femmes et les hommes

Durant l'année 2022-2023, le Conseil a eu l'occasion de rendre hommage aux femmes à deux reprises.

Commémoration de la tragédie de l'École Polytechnique de Montréal – 6 décembre 2022

Pour rendre hommage aux femmes victimes de l'attentat qui a eu lieu le 6 décembre 1989 à l'École Polytechnique, le Conseil supérieur de l'éducation a adopté à l'unanimité une résolution en décembre 2019 qui dédie annuellement la rencontre du Conseil du mois de décembre à la mémoire des victimes.

D'ailleurs, le 6 décembre 2022, le Conseil a diffusé une actualité Web et des messages sociaux en lien avec cet attentat.

Journée internationale des femmes – 8 mars 2023

À l'occasion de la Journée internationale des femmes, la présidente du Conseil a rendu hommage aux femmes qui oeuvrent comme bénévoles et comme employées.

Elle a donc tenu à exprimer ses remerciements aux 10 femmes nommées à la table de l'organisme, aux 46 femmes qui siègent bénévolement au sein de comités et de commissions et aux 22 femmes qui travaillent à la permanence du Conseil. M^{me} Brodeur a souligné leur dévouement quotidien dans la réalisation de leur mandat, particulièrement pour rendre les milieux de l'éducation inclusifs.

5.9 Publications du Conseil en 2022-2023

11 mai 2022 — Avis à la ministre de l'Enseignement supérieur

Formation collégiale : expérience éducative et nouvelles réalités

9 juin 2022 — Avis à la ministre de l'Enseignement supérieur

La reconnaissance des acquis et des compétences au collégial : une avenue à optimiser et à promouvoir

15 juin 2022 — Avis réglementaire*

Modification temporaire du calendrier scolaire envisagée au Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, 8 avril 2022

* L'avis réglementaire a été envoyé au ministre de l'Éducation le 6 mai 2022

22 juin 2022 — Avis réglementaire*

Modifications temporaires envisagées au Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire telles qu'elles ont été publiées dans la Gazette officielle du Québec le 13 avril 2022 – Pondération des épreuves officielles et nombre de bulletins

* L'avis réglementaire a été envoyé au ministre de l'Éducation le 27 mai 2022

20 juillet 2022 — Études et recherches

La flexibilité de la formation aux différents ordres d'enseignement : l'exemple finlandais

12 octobre 2022 — Avis réglementaire*

Modifications envisagées au Règlement sur les autorisations d'enseigner, telles qu'elles ont été communiquées par le ministère de l'Éducation le 31 août 2022 concernant la licence d'enseignement en formation professionnelle, le permis probatoire d'enseigner aux candidates et aux candidats formés à l'extérieur du Canada et l'ajout de trois nouveaux programmes de formation à l'enseignement à la maîtrise (novembre 2022)

* L'avis réglementaire a été envoyé au ministre de l'Éducation le 12 octobre 2022, mais n'a pas encore été diffusé, puisque le règlement modifié n'a pas encore été publié dans la *Gazette officielle du Québec*.

14 décembre 2022 — Rapport annuel de gestion 2021-2022

Rapport annuel de gestion 2021-2022

8 février 2023 — Rapport

L'expérience collégiale en temps de pandémie : points de vue étudiants

29 mars 2023 — Code d'éthique et de déontologie

Code d'éthique et de déontologie

29 mars 2023 — Avis réglementaire*

L'évaluation à l'éducation préscolaire et l'implantation du cours Culture et citoyenneté québécoise : avis sur le projet de règlement modifiant le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, publié le 29 mars 2023

* L'avis réglementaire a été préparé avant la fin de l'année financière et diffusé lors de l'année financière suivante.

5.10 Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation

Cette section présente le texte complet de la *Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation*, extrait du site Web de Légis Québec, à l'adresse <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/C-60>.



© Éditeur officiel du Québec

À jour au 5 juin 2023
Ce document a valeur officielle.

chapitre C-60

LOI SUR LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

ATTENDU que tout enfant a le droit de bénéficier d'un système d'éducation qui favorise le plein épanouissement de sa personnalité;

Attendu que les parents ont le droit de choisir les établissements qui, selon leur conviction, assurent le mieux le respect des droits de leurs enfants;

Attendu que les personnes et les groupes ont le droit de créer des établissements d'enseignement autonomes et, les exigences du bien commun étant sauves, de bénéficier des moyens administratifs et financiers nécessaires à la poursuite de leurs fins;

Attendu qu'il importe d'instituer, suivant ces principes, en tant que lieu privilégié de réflexion en vue du développement d'une vision globale de l'éducation, un Conseil supérieur de l'éducation pour collaborer avec le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie et les conseiller sur toute question relative à l'éducation.

TABLE DES MATIÈRES

ANNEXES ABROGATIVES

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

1. Un organisme, ci-après appelé «Conseil», est institué sous le nom de «Conseil supérieur de l'éducation».

S. R. 1964, c. 234, a. 1.

2. Le Conseil est composé de 22 membres.

S. R. 1964, c. 234, a. 2; 2000, c. 24, a. 2.

3. Les membres de l'Assemblée nationale ainsi que les personnes qui ne résident pas au Québec ne peuvent être membres du Conseil et, le cas échéant, de ses commissions.

S. R. 1964, c. 234, a. 3; 1968, c. 9, a. 79; 1969, c. 66, a. 1; 2000, c. 24, a. 3; 2006, c. 52, a. 2; 2013, c. 28, a. 107.

4. Les membres du Conseil sont nommés par le gouvernement après consultation des associations ou organisations les plus représentatives des étudiants, des parents, des enseignants, des administrateurs scolaires et des groupes socio-économiques.

Ces membres sont nommés sur la recommandation du ministre, après consultation du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

S. R. 1964, c. 234, a. 4; 1993, c. 26, a. 29; 1993, c. 51, a. 22; 1994, c. 16, a. 50; 2000, c. 24, a. 4; 2005, c. 28, a. 195; 2006, c. 52, a. 3; 2013, c. 28, a. 108.

5. Ces membres sont nommés pour un mandat d'au plus quatre ans.

À la fin de leur mandat, les membres du Conseil demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés.

Leur mandat ne peut être renouvelé consécutivement qu'une seule fois.

S. R. 1964, c. 234, a. 5; 1990, c. 8, a. 67; 2006, c. 52, a. 4.

6. *(Abrogé).*

S. R. 1964, c. 234, a. 6; 1999, c. 17, a. 2; 2000, c. 24, a. 5.

7. Le sous-ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le sous-ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie sont d'office membres adjoints du Conseil, mais n'ont pas droit de vote. Ils peuvent désigner une personne pour les suppléer.

Ils doivent transmettre au Conseil et, le cas échéant, à ses commissions les renseignements disponibles que ceux-ci requièrent.

S. R. 1964, c. 234, a. 7; 1993, c. 26, a. 30; 1993, c. 51, a. 23; 1994, c. 16, a. 50; 2000, c. 24, a. 6; 2002, c. 63, a. 1; 2005, c. 28, a. 195; 2006, c. 52, a. 5; 2013, c. 28, a. 109.

8. Le gouvernement désigne, parmi les membres du Conseil, un président .

Il exerce ses fonctions à temps plein.

S. R. 1964, c. 234, a. 8; 2000, c. 24, a. 7.

9. Le Conseil a pour fonction de conseiller le ministre et le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie sur toute question relative à l'éducation.

À cette fin, le Conseil doit, au moins à tous les deux ans, faire rapport aux ministres sur l'état et les besoins de l'éducation.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

Le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport dépose le rapport sur l'état et les besoins de l'éducation devant l'Assemblée nationale dans les 30 jours de sa réception ou, si elle ne siège pas, dans les 30 jours de la reprise de ses travaux.

S. R. 1964, c. 234, a. 9; 1985, c. 21, a. 24; 1988, c. 41, a. 88; 1993, c. 26, a. 31; 1993, c. 51, a. 24; 1994, c. 16, a. 50; 2005, c. 28, a. 195; 2006, c. 52, a. 6; 2013, c. 28, a. 110.

10. Dans l'exercice de cette fonction, le Conseil peut:

1° donner aux ministres des avis ou leur faire des recommandations sur toute question relative à l'éducation;

2° solliciter ou recevoir les requêtes, l'opinion et les suggestions d'organismes ou de groupes intéressés ainsi que du public en général, sur toute question relative à l'éducation;

3° effectuer ou faire effectuer les études et les recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de sa fonction.

S. R. 1964, c. 234, a. 10; 1969, c. 66, a. 2; 1985, c. 21, a. 25; 1988, c. 41, a. 88; 1993, c. 51, a. 25; 1994, c. 16, a. 50; 2005, c. 28, a. 195; 2006, c. 52, a. 7; 2013, c. 28, a. 111.

10.1. Le Conseil doit donner son avis au ministre et au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, selon le cas, sur tout projet de règlement que ceux-ci sont tenus de lui soumettre ainsi que sur toute question qu'ils lui soumettent.

2006, c. 52, a. 8; 2013, c. 28, a. 112.

10.2. Le Conseil peut adopter un règlement de régie interne.

2006, c. 52, a. 8.

11. Le Conseil peut tenir ses séances à tout endroit au Québec.

S. R. 1964, c. 234, a. 11; 1999, c. 17, a. 3; 2006, c. 52, a. 9.

12. Les membres du Conseil et, le cas échéant, de ses commissions ne reçoivent aucun traitement. Ils sont indemnisés de ce qu'il leur en coûte pour assister aux assemblées et reçoivent une allocation de présence fixée par le gouvernement.

Le président reçoit un traitement fixé par le gouvernement.

S. R. 1964, c. 234, a. 12; 1986, c. 78, a. 1; 1999, c. 17, a. 4; 2000, c. 24, a. 8; 2006, c. 52, a. 10; 2013, c. 28, a. 113.

13. Le secrétaire ainsi que les autres membres du personnel du Conseil sont nommés conformément à la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1).

S. R. 1964, c. 234, a. 13; 1965 (1^{re} sess.), c. 14, a. 81; 1978, c. 15, a. 140; 1983, c. 55, a. 161; 2006, c. 52, a. 11.

14. Le Conseil et, le cas échéant, ses commissions ont leur secrétariat dans le territoire de la Ville de Québec.

S. R. 1964, c. 234, a. 14; 1966-67, c. 85, a. 2; 1979, c. 23, a. 25; 1999, c. 40, a. 83; 2000, c. 24, a. 9; 2000, c. 56, a. 220; 2006, c. 52, a. 12; 2013, c. 28, a. 114.

14.1. Le Conseil doit, au plus tard le 30 juin de chaque année faire au ministre et au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie un rapport de ses activités pour l'année financière précédente.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

Le ministre dépose ce rapport devant l'Assemblée nationale dans les 30 jours de sa réception ou, si elle ne siège pas, dans les 30 jours de la reprise de ses travaux.

1993, c. 26, a. 32; 1993, c. 51, a. 26; 1994, c. 16, a. 50; 2005, c. 28, a. 195; 2013, c. 28, a. 115.

15. *(Abrogé).*

S. R. 1964, c. 234, a. 15; 2000, c. 24, a. 10.

16. *(Abrogé).*

S. R. 1964, c. 234, a. 16; 2000, c. 24, a. 10.

17. *(Abrogé).*

S. R. 1964, c. 234, a. 17; 2000, c. 24, a. 10.

18. *(Abrogé).*

S. R. 1964, c. 234, a. 18; 1990, c. 8, a. 68; 2000, c. 24, a. 10.

19. *(Abrogé).*

S. R. 1964, c. 234, a. 19; 1993, c. 51, a. 27; 1994, c. 16, a. 50; 2000, c. 24, a. 10.

20. *(Abrogé).*

S. R. 1964, c. 234, a. 20; 1986, c. 78, a. 2; 2000, c. 24, a. 10.

21. *(Abrogé).*

S. R. 1964, c. 234, a. 21; 1965 (1^{re} sess.), c. 14, a. 81; 1978, c. 15, a. 140; 1983, c. 55, a. 161; 2000, c. 24, a. 10.

22. *(Abrogé).*

S. R. 1964, c. 234, a. 22; 1968, c. 23, a. 8; 1985, c. 21, a. 26; 1988, c. 41, a. 88; 1988, c. 84, a. 568; 1990, c. 8, a. 69; 1993, c. 51, a. 28; 1994, c. 16, a. 50; 1997, c. 47, a. 65; 2000, c. 24, a. 10.

23. *(Abrogé).*

S. R. 1964, c. 234, a. 23; 1988, c. 84, a. 569; 1993, c. 51, a. 29; 1994, c. 16, a. 50; 2000, c. 24, a. 10.

23.1. *(Abrogé).*

1999, c. 17, a. 5; 2013, c. 28, a. 116.

23.2. *(Abrogé).*

1999, c. 17, a. 5; 2005, c. 28, a. 195; 2006, c. 52, a. 13; 2013, c. 28, a. 116.

23.3. *(Abrogé).*

1999, c. 17, a. 5; 2013, c. 28, a. 116.

23.4. *(Abrogé).*

1999, c. 17, a. 5; 2005, c. 28, a. 195; 2013, c. 28, a. 116.

23.5. *(Abrogé).*

1999, c. 17, a. 5; 2013, c. 28, a. 116.

23.6. *(Abrogé).*

1999, c. 17, a. 5; 2013, c. 28, a. 116.

23.7. *(Abrogé).*

1999, c. 17, a. 5; 2013, c. 28, a. 116.

23.8. *(Abrogé).*

1999, c. 17, a. 5; 2013, c. 28, a. 116.

24. Le Conseil peut former des commissions pour la réalisation de ses travaux ou pour l'étude de questions particulières.

S. R. 1964, c. 234, a. 24; 1969, c. 66, a. 3; 1979, c. 23, a. 26; 1979, c. 80, a. 54; 1993, c. 26, a. 33; 2006, c. 52, a. 14.

25. *(Abrogé).*

S. R. 1964, c. 234, a. 25; 2006, c. 52, a. 15.

26. *(Abrogé).*

S. R. 1964, c. 234, a. 26; 2006, c. 52, a. 15.

27. *(Abrogé).*

1969, c. 66, a. 4; 1999, c. 17, a. 6; 2000, c. 24, a. 11; 2006, c. 52, a. 15.

28. Les commissions du Conseil peuvent siéger en tout endroit au Québec.

S. R. 1964, c. 234, a. 27; 2000, c. 24, a. 12; 2006, c. 52, a. 16; 2013, c. 28, a. 117.

29. La charge d'un membre du Conseil devient vacante si le membre décède, cesse d'avoir les qualités requises, refuse de l'accepter, démissionne par écrit, ou n'assiste pas à quatre séances consécutives du Conseil.

1969, c. 66, a. 5; 2000, c. 24, a. 13; 2006, c. 52, a. 17; 2013, c. 28, a. 118.

30. *(Abrogé).*

S. R. 1964, c. 234, a. 28; 1969, c. 66, a. 6; 1979, c. 23, a. 27; 1984, c. 39, a. 557; 1985, c. 21, a. 27; 1988, c. 84, a. 570; 1992, c. 68, a. 157; 1993, c. 51, a. 30; 1994, c. 16, a. 50; 2000, c. 24, a. 14; 2005, c. 28, a. 195; 2006, c. 52, a. 18.

30.1. Le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport est chargé de l'application de la présente loi.

1985, c. 21, a. 28; 1993, c. 51, a. 31; 1994, c. 16, a. 50; 2005, c. 28, a. 195.

31. *(Abrogé).*

1982, c. 21, a. 1; 1986, c. 101, a. 10; 1988, c. 84, a. 571; 2000, c. 24, a. 15.

32. *(Abrogé).*

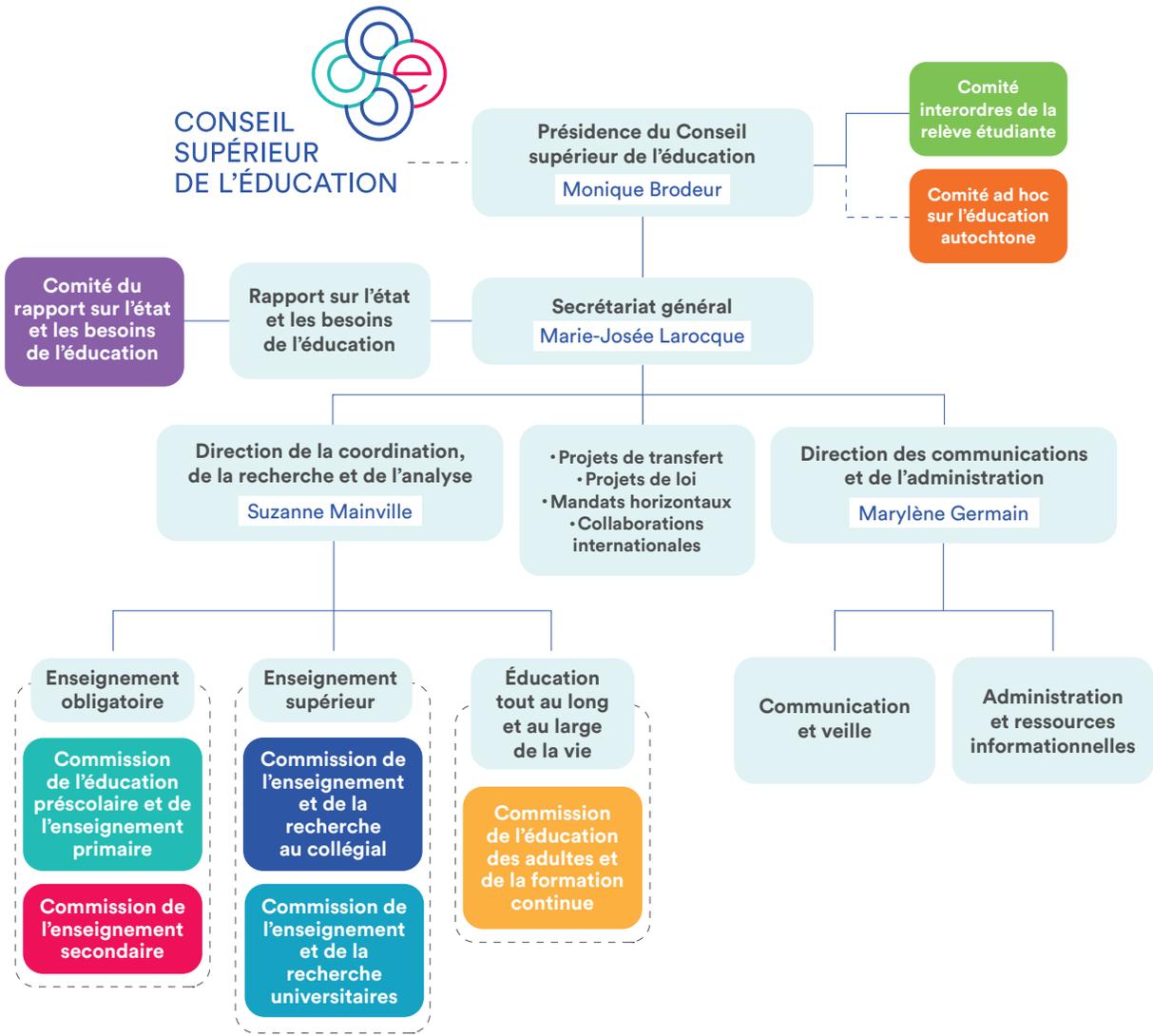
1986, c. 101, a. 10; 1988, c. 84, a. 572; 1994, c. 11, a. 1; 1999, c. 28, a. 1; 2000, c. 24, a. 16.

ANNEXES ABROGATIVES

Conformément à l'article 17 de la Loi sur la refonte des lois (chapitre R-3), le chapitre 234 des Statuts refondus, 1964, tel qu'en vigueur au 31 décembre 1977, à l'exception du préambule, est abrogé à compter de l'entrée en vigueur du chapitre C-60 des Lois refondues.

Conformément à l'article 17 de la Loi sur la refonte des lois et des règlements (chapitre R-3), le préambule du chapitre 234 des Statuts refondus, 1964, tel qu'en vigueur au 1^{er} novembre 1980, est abrogé à compter de l'entrée en vigueur de la mise à jour au 1^{er} novembre 1980 du chapitre C-60 des Lois refondues.

5.11 Organigramme du Conseil supérieur de l'éducation au 31 mars 2023



5.12 Liste des membres du Conseil et de ses commissions et comités au 31 mars 2023

Les membres de la table du Conseil supérieur de l'éducation*		
Nom	Fonction	Mandat se terminant en
Brodeur, Monique	Présidente	
Membres		
Boucher, Danielle	Présidente et consultante en gestion de l'éducation et en organisation apprenante, Éducatif conseils	2023
Boudreau, Valérie	Directrice d'établissement d'enseignement	2024
Bourdon, Sylvain	Professeur associé, Faculté d'éducation, Université de Sherbrooke	2024
Brice, Scheila	Conseillère pédagogique, Centre de services scolaire de Laval	2024
Corbo, Claude	Ancien recteur, Université du Québec à Montréal	2022
Drapeau, Julie	Directrice adjointe, École secondaire des Bâtisseurs, Centre de services scolaire de la Jonquière	2024
Habel, Malika	Directrice générale, Cégep de Maisonneuve	2023
Hétu, Michaël	Enseignant en français, Cégep André-Laurendeau	2023
Lainé, Amélie	Directrice des programmes et partenariats, Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec	2023
Mondésir Villefort, Elsa	Directrice générale, Citoyenneté jeunesse	2024
Montpetit, David	Directeur des services éducatifs, Collège Charles-Lemoyne	2024
Petit, Benoit	Conseiller pédagogique, Service national du RÉCIT pour les gestionnaires scolaires, Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe	2024
Piché, Sébastien	Directeur des études, Collège de Bois-de-Boulogne	2023
Schiehl, Eduardo	Professeur titulaire, Département des sciences comptables, HEC Montréal	2023
Talon, Marie-Hélène	Coordonnatrice du service aux parents, Fédération des comités de parents du Québec	2024
Volcy, Yves Michel	Directeur général, Centre de services scolaire de Laval	2024
Membres adjoints d'office		
Taillon, Marie Dominique	Sous-ministre adjointe à l'excellence scolaire et à la réussite éducative, ministère de l'Éducation	
Périgny, Sylvain	Sous-ministre adjoint aux affaires universitaires, recherche et transformation numérique, ministère de l'Enseignement supérieur	
Secrétaire générale		
Larocque, Marie-Josée	Secrétaire générale	

* Au 31 mars 2023

Les membres de la Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire (CEPEP)*		
Nom	Fonction	Mandat se terminant en
Boudreau, Valérie	Présidente de la Commission, membre du Conseil	
Bluteau, Johathan	Professeur agrégé, Université du Québec à Montréal	2023
Bolduc, Jonathan	Professeur titulaire, Chaire du Canada en musique et apprentissages, Université Laval	2025
Brosseau, Benoit	Technicien en service de garde, Centre de services scolaire des Hautes-Rivières	2023
Charpenet, Guillaume	Enseignant au primaire, Externat St-Jean-Berchmans	2025
Desrosiers, Guédeline	Enseignante au primaire, École de la Paix, Centre de services scolaire des Affluents	2023
Escriva, Inés	Directrice générale, Centre de prévention du décrochage scolaire Oméga	2024
F. Gilbert, Isabelle	Directrice des services éducatifs, Centre de services scolaire de la Beauce Etchemin	2024
Faubert, Catherine	Parent, Secteur du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries	2023
Fortin, Amélie	Directrice, École primaire Eurêka, Centre de services scolaire de Laval	2023
Grenier, Karine	Enseignante au préscolaire, École Mond'Ami, Centre de services scolaire Chemin-du-Roy	2024
Lavoie, Nathalie	Conseillère pédagogique, Centre de services scolaire de Montréal	2024
Maloney, Philippe	Directeur d'écoles primaires, Centre de services scolaire du Fer	2024
Moïse, Léna Céline	Psychologue, Commission scolaire English-Montréal	2023
Monney, Nicole	Professeure, Université du Québec à Chicoutimi	2024
Coordonnateur par intérim		
Lafond, Bruno		

* Au 31 mars 2023

Les membres de la Commission de l'enseignement secondaire (CES)*		
Nom	Fonction	Mandat se terminant en
Petit, Benoit	Président de la Commission et membre du Conseil	
Beunoyer-Pinsonneault, Laurence	Directrice, École secondaire Saint-Jean-Baptiste, Centre de services scolaire Marie-Victorin	2023
Berryman, Edward	Directeur, Collège Constituant à St. Lawrence, Champlain Regional College	2023
Gasc, Hélène	Chargée d'enseignement, Faculté des sciences de l'éducation, Université Laval	2024
Granger, Nancy	Professeure, Faculté d'éducation, Université de Sherbrooke	2023
Guité, Katia	Coordonnatrice, Services éducatifs jeunes et adultes, formation professionnelle et continue, Centre de services scolaire René-Lévesque	2025
Harnois, Valérie	Enseignante, Centre de services scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles	2023
Jenniss, Tony	Conseiller pédagogique TIC, Conseil en Éducation des Premières Nations	2024
McCourt, Peggy	Directrice, École secondaire régionale Alexander Galt, Commission scolaire Eastern Townships	2023
Paul, Marlène	Enseignante (retraîtée), École secondaire Kassinu Mamu, Pekuakamiulnuatsh Takunikan	2024
Poirier, Anne-Marie	Chargée de cours et consultante en éducation	2024
Pouliot, Éric	Directeur, École Pointe-Lévy, Centre de services scolaire des Navigateurs	2023
Roy, Marc Patrick	Parent, Secteur du Centre de services scolaire de Laval	2023
Turcotte, Michel	Directeur adjoint, Service des ressources éducatives, Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys	2024
Coordonnatrice		
Bédard, Mélanie		

* Au 31 mars 2023

Les membres de la Commission de la recherche et de l'enseignement au collégial (CERC)*		
Nom	Fonction	Mandat se terminant en
Habel, Malika	Présidente de la Commission et membre du Conseil	
Carrillo, Esteban	Étudiant en Sciences humaines, Cégep de Saint-Laurent	2023
Combes, Danièle	Enseignante en techniques d'éducation à l'enfance, Cégep régional de Lanaudière à l'Assomption	2023
Côté, Odette	Ancienne directrice générale, Collège régional Champlain	2025
Doutreloux, Émilie	Professeure adjointe, Département des fondements et pratiques en éducation, Université Laval	2024
Gaudreault, Marco	Chercheur au groupe ECOBES, Cégep de Jonquière	2025
Gingras, René	Directeur général, Cégep de Rivière-du-Loup	2024
Gruslin, Édith	Enseignante au Département de biologie et biotechnologies, Collège Ahuntsic	2025
Julien Thouin, Verlane	Aide pédagogique individuelle, Cégep de Sherbrooke	2023
Lafortune, Anne-Marie	Enseignante en anglais, langue seconde, Cégep de la Gaspésie et des Îles	2024
Rochette, Marc	Directeur des études, Campus Notre-Dame-de-Foy	2024
Sauvé, Marie-Josée	Conseillère d'orientation, Centre de services scolaire Rivière-du-Nord	2025
Tremblay, Jean-Benoît	Registraire, Université Laval	2025
Vilaisak, Charles	Registraire, Collège Marianopolis	2024
Villeneuve, Stéphane	Professeur, Département de didactique, Université du Québec à Montréal	2023
Coordonnatrice		
Bérubé, Katie		

* Au 31 mars 2023

Les membres de la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires (CERU)*		
Nom	Fonction	Mandat se terminant en
Corbo, Claude	Président de la Commission et membre du Conseil	
Bensoussan, David	Professeur, École de technologie supérieure	2023
Chichekian, Tanya	Professeure, Faculté d'éducation, Université de Sherbrooke, Campus de Longueuil	2023
Del Degan, Real	Conseiller principal en planification et rapports stratégiques, Université McGill	2024
Forget, Hélène	Doyenne des études, Université du Québec en Outaouais	2025
Garin, Élisabeth	Directrice du service de la planification et de la performance, Fonds de recherche du Québec	2023
Hébert, Carolyne	Agente de recherche responsable du bureau du développement de programmes et du soutien pédagogique, Institut national de la recherche scientifique	2025
Khouiyi, Al Hassania	Étudiante au doctorat en communication sociale, Université du Québec à Trois-Rivières	2024
Lacasse, Michel	Étudiant au doctorat en administration et politiques de l'éducation, Université Laval	2023
Lemay, Chantal	Directrice aux admissions et registrariat, Ordre des infirmières et infirmiers du Québec	2025
Leonelli, Richard	Professeur titulaire en physique, Université de Montréal	2024
Moliner, Carmen	Chargée de formation pratique et coordonnatrice de la formation clinique, École de réadaptation, Université de Sherbrooke	2024
Munn, Yves	Chargé de projets pédagonumériques, Université du Québec à Montréal	2024
Savard, Patrice	Directeur, Investissements, Industriel, Amérique du Nord, Ivanhoé Cambridge	2023
Coordonnatrice		
Hébert, Claudine		

* Au 31 mars 2023

Les membres de la Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue (CEAFC)*		
Nom	Fonction	Mandat se terminant en
Bourdon, Sylvain	Président de la Commission et membre du Conseil	
April, Éric	Directeur, Direction de la formation continue et aux entreprises, Cégep du Vieux Montréal	2024
Arcand, Sébastien	Professeur titulaire, Département de management, HEC Montréal	2024
Bernier, Amélie	Professeure en gestion des ressources humaines et en relations industrielles, Télé-université	2023
Coutant, Isabelle	Chargée d'analyse et de liaison en éducation des adultes, Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDÉACF)	2025
De Courcy, Marie Christine	Coordonnatrice des services éducatifs en formation professionnelle et formation générale des adultes, Centre de services scolaire de Montréal	2025
Dupuis, Stéphane	Conseiller pédagogique en formation professionnelle Centre de services scolaire des Sommets	2024
Fontaine-Dumais, Stéphanie	Conseillère en employabilité et développement des compétences, Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec	2024
Hamel, Denis	Vice-président, politiques de développement de la main-d'œuvre, Conseil du patronat du Québec	2025
Hurtubise, Isabelle Line	Conseillère à l'éducation des adultes et à la formation continue, Centrale des syndicats du Québec	2025
Malric, Benoît	Conseiller stratégique	2023
Melançon, François	Ancien directeur général par intérim, Corporation de développement communautaire de l'Érable	2023
Ntsogo, Ambroise	Directeur adjoint, Centre d'éducation des adultes de LaSalle, Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys	2023
Roy, Nancy	Coordonnatrice au soutien à l'offre régionale de formation professionnelle et responsable de la concertation régionale pour la Montérégie, Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs	2025
Turmel, Hélène	Enseignante, Centre Saint-Michel, Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke	2024
Coordonnatrice par intérim		
Davidson, Judith		

* Au 31 mars 2023

**Les membres du Comité du rapport sur l'état
et les besoins de l'éducation (CREBE) 2021-2023***

Nom	Fonction
Bacher, Natascha	Présidente du Comité et membre du Conseil
Bédard, Raymond	Enseignant en histoire du Québec (retraité), École d'éducation internationale de McMasterville, Centre de services scolaire des Patriotes
Biron, Isabelle	Enseignante, Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke
Boucher, Danielle	Présidente et consultante en gestion de l'éducation et en organisation apprenante, Educatis Conseil
Bouvier, Patrick	Enseignant en français, Centre de services scolaire de Laval
Brochu, Danny	Conseiller pédagogique, Innovation, recherche et développement, Centre de services scolaire des Hautes-Rivières
Combes, Danielle	Enseignante en techniques d'éducation à l'enfance, Cégep régional de Lanaudière à l'Assomption
Corbo, Claude	Ancien recteur, Université du Québec à Montréal
El Fadil, Brahim	Professeur à l'unité d'enseignement et de recherche en sciences de l'éducation, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
Erizias, Édèle	Directrice du primaire, Centre François-Michelle
Nadeau-Tremblay, Sophie	Enseignante au primaire, Centre de services scolaire De La Jonquière
Petit, Jean-Michel	Enseignant, École secondaire Sainte-Gertrude, Centre de services scolaire de la Pointe de l'Île
Roy, Lucie	Directrice générale, Commission scolaire Riverside
Coordonnatrice	
Forget-Dubois, Nadine	

* Au 31 mars 2023

Les membres du Comité interordres de la relève étudiante (CIRÉ)*		
Nom	Fonction	Mandat se terminant en
Charette, Marc Antoine	Président par intérim du Comité	
Adda-Bouchard, Yasmine	Étudiante à la maîtrise en virologie et immunologie, Institut national de la recherche scientifique	2024
Bégin, Juliette	Étudiante au baccalauréat en ergothérapie, Université de Montréal	2023
Bergeron, Andréanne	Étudiante au certificat d'aptitude en langue seconde, Université Laval	2024
Bernier, Marie-Jeanne	Étudiante au baccalauréat en urbanisme, Université du Québec à Montréal	2023
Bisaillon, Jérémie	Étudiant au doctorat en éducation, Université du Québec à Montréal	2023
Carrillo, Esteban	Étudiant en Sciences humaines, Cégep de Saint-Laurent	2023
Kouatchet Ziem, Loic Kevin	Étudiant au baccalauréat en géographie et sciences de l'environnement, Université du Québec à Trois-Rivières	2024
Larocque-Laliberté, Raven	Étudiante au baccalauréat en psychologie, Université Laval	2024
Responsable		
Gauvreau, Mylène		

* Au 31 mars 2023

Les membres du Comité ad hoc sur l'éducation autochtone (CEA)*	
Nom	Fonction
Montpetit, David	Porte-parole du Comité et membre du Conseil
Fontaine-Dumais, Stéphanie	Conseillère en employabilité et développement des compétences, Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec
Jenniss, Tony	Conseiller pédagogique TIC, Conseil en Éducation des Premières Nations
Lainé, Amélie	Directrice des programmes et partenariats, Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec
Paul, Marlène	Enseignante (retraîtée), École secondaire Kassinu Mamu, Pekuakamiulnuatsh Takunikan
Responsable	
Rousseau, Jean	

* Au 31 mars 2023

5.13 Code d'éthique et de déontologie du Conseil supérieur de l'éducation

Objet et champ d'application

1. Conformément au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (RLRQ, c. M-30, r. 1³), le présent code établit les principes d'éthique et les règles de déontologie des **membres** du Conseil supérieur de l'éducation.

Sont considérés comme administrateurs publics la ou le titulaire de la présidence et les membres du Conseil nommés par le gouvernement. Le Code d'éthique et de déontologie du Conseil supérieur de l'éducation s'applique également aux membres des commissions et des comités du Conseil.

Les membres sont tenus, dans l'exercice de leurs fonctions, de respecter les règles de déontologie et les principes d'éthique prévus par la loi et par le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics ainsi que ceux établis par le présent code qui lui sont applicables.

En cas de divergence, les règles et les principes les plus exigeants s'appliquent.

Principes d'éthique

2. Les membres ainsi nommés sont tenus d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt public, en agissant de façon impartiale et objective, comme se doit toute personne qui participe à l'accomplissement de la mission de l'État.
3. Les règles de conduite énoncées dans le présent code ne peuvent à elles seules énumérer toutes les actions à privilégier ni décrire toutes les actions à éviter. Il appartient à chaque membre d'exercer ses fonctions au meilleur de ses aptitudes et de ses connaissances, avec diligence et intégrité, dans le respect des lois, en fondant son comportement sur le principe du respect de l'intérêt public.
4. Les membres ont le devoir de prendre connaissance, de promouvoir le respect et de se conformer au présent code, aux lois et aux règlements applicables ainsi qu'aux politiques, directives et règles fixées par le Conseil.

Ils ne peuvent poser des actes et des gestes ou émettre des commentaires qui iraient à leur encontre et qui pourraient ainsi porter atteinte à la réputation du Conseil.

3 Édité en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, c. M-30, a. 3.0.1).

Règles de déontologie

Rigueur, assiduité, civilité, probité et intégrité

5. Les membres exercent leurs fonctions au meilleur de leurs aptitudes et de leurs connaissances avec rigueur, assiduité, civilité, probité et intégrité.

Ajout en 2023

6. Les membres doivent se montrer soucieux du bien-être du personnel du Conseil et se comporter de manière respectueuse, bienveillante et honnête en vue de maintenir un climat de confiance mutuelle et de coopération, conformément aux valeurs de l'organisme.

Confidentialité et discrétion

7. Les membres sont tenus à la confidentialité et à la discrétion à l'égard des faits ou des renseignements auxquels ils ont accès ou dont ils prennent connaissance dans le cadre de leurs fonctions et sont tenus, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue à ce titre.

Relations avec le public

8. Seuls peuvent agir ou parler au nom du Conseil la ou le titulaire de la présidence et, dans certains cas, d'autres membres expressément mandatés. Il est de tradition que les personnes autorisées à parler au nom du Conseil ne commentent pas l'actualité ni les déclarations ministérielles. Elles s'en tiennent à l'explication des positions du Conseil.

Neutralité

9. Les membres doivent, dans l'exercice de leurs fonctions pour le Conseil, agir indépendamment de toute considération politique partisane et indépendamment de tout groupe de pression.
10. La ou le titulaire de la présidence du Conseil doit, en tant qu'administrateur d'État, faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

Activités politiques

11. La ou le titulaire de la présidence du Conseil doit, en tant qu'administrateur d'État, informer le secrétaire général du ministère du Conseil exécutif avant de présenter sa candidature à une charge publique électorale.
12. La ou le titulaire de la présidence du Conseil doit, en tant qu'administrateur d'État dont le mandat est à durée déterminée, se démettre de ses fonctions si elle est élue ou s'il est élu et accepte une charge publique à temps plein.

Conflits d'intérêts

13. Les membres doivent éviter de se placer, dans l'exercice de leurs fonctions, dans une situation de conflit réel, potentiel ou apparent, de quelque nature que ce soit, entre leurs intérêts personnels et l'intérêt public.
14. Les membres ne peuvent utiliser à leur profit ou au profit de tiers l'information confidentielle, inédite ou privilégiée obtenue dans l'exercice de leurs fonctions, à moins d'y être expressément autorisés par le Conseil.
15. Pour éviter tout conflit d'intérêts, aucun contrat ni aucune autre forme de contribution financière ne peut être accordé par le Conseil dans le but d'obtenir les services de ses membres, à l'exception, dans le cas de la ou du titulaire de la présidence, de la rémunération prévue pour l'exercice de ses fonctions.
16. Les membres ne peuvent solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indus pour eux-mêmes ou un tiers.
17. La ou le titulaire de la présidence du Conseil ne peut, en tant qu'administrateur d'État, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise ou une association dont la nature des activités met en conflit ses intérêts personnels et les devoirs de ses fonctions.
18. La ou le titulaire de la présidence du Conseil ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçus doit être retourné au donateur ou à l'État.
19. Tout autre membre qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui du Conseil doit, sous peine de révocation, déclarer par écrit cet intérêt à la présidente ou au président du Conseil et, le cas échéant, s'absenter des réunions au moment où un sujet à l'ordre du jour risque de le placer en situation de conflit d'intérêts.

Propriété intellectuelle

20. La participation des membres aux travaux du Conseil menant à des publications ne leur confère pas un droit de propriété intellectuelle. Ils doivent respecter les règles en vigueur en cette matière.

Exclusivité de service

21. La ou le titulaire de la présidence du Conseil doit exercer ses fonctions de façon exclusive, sauf si l'autorité qui l'a nommé l'assigne aussi à d'autres fonctions.
22. La ou le titulaire de la présidence du Conseil peut, avec le consentement de l'autorité compétente, exercer des fonctions d'enseignement ou des activités didactiques rémunérées.

L'après-mandat

23. La ou le titulaire de la présidence du Conseil ainsi que les membres qui ont cessé d'exercer leurs fonctions doivent se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de leurs fonctions antérieures au Conseil.
24. La ou le titulaire de la présidence du Conseil ainsi que les membres qui ont cessé d'exercer leurs fonctions ne doivent pas divulguer une information confidentielle ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant le Conseil ou un autre organisme ou entreprise avec lequel ils avaient des rapports directs importants au cours de l'année précédant la fin de son mandat.

Il leur est interdit, dans l'année qui suit la fin de leurs fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle l'organisme ou l'entreprise pour lequel ils ont agi est partie et sur laquelle ils détiennent de l'information non disponible au public.

Les administrateurs publics d'un organisme ou d'une entreprise visé au deuxième alinéa ne peuvent traiter, dans les circonstances qui sont prévues à cet alinéa, avec le ou la titulaire de la présidence et les membres qui y sont visés dans l'année où ceux-ci ont quitté leurs fonctions.

Mesures d'application

25. En cas de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.
26. La ou le titulaire de la présidence du Conseil est responsable de la mise en œuvre et de l'application du présent code. Cette personne doit s'assurer du respect par tous les membres des principes d'éthique et des règles de déontologie qui y sont énoncés et informer l'autorité compétente des cas de manquement.
27. Les membres visés par une allégation de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code peuvent être relevés provisoirement de leurs fonctions par l'autorité compétente pour permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente ou dans un cas présumé de faute grave.
28. L'autorité compétente fait part au membre concerné du manquement reproché ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'elle ou qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, à sa demande, se faire entendre sur le sujet.
29. Suivant la conclusion que le membre du Conseil a contrevenu aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.
30. La sanction imposée est soit la réprimande, soit la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois si le membre en cause est administrateur d'État à temps plein, soit la révocation. Toute sanction imposée doit être écrite et motivée.

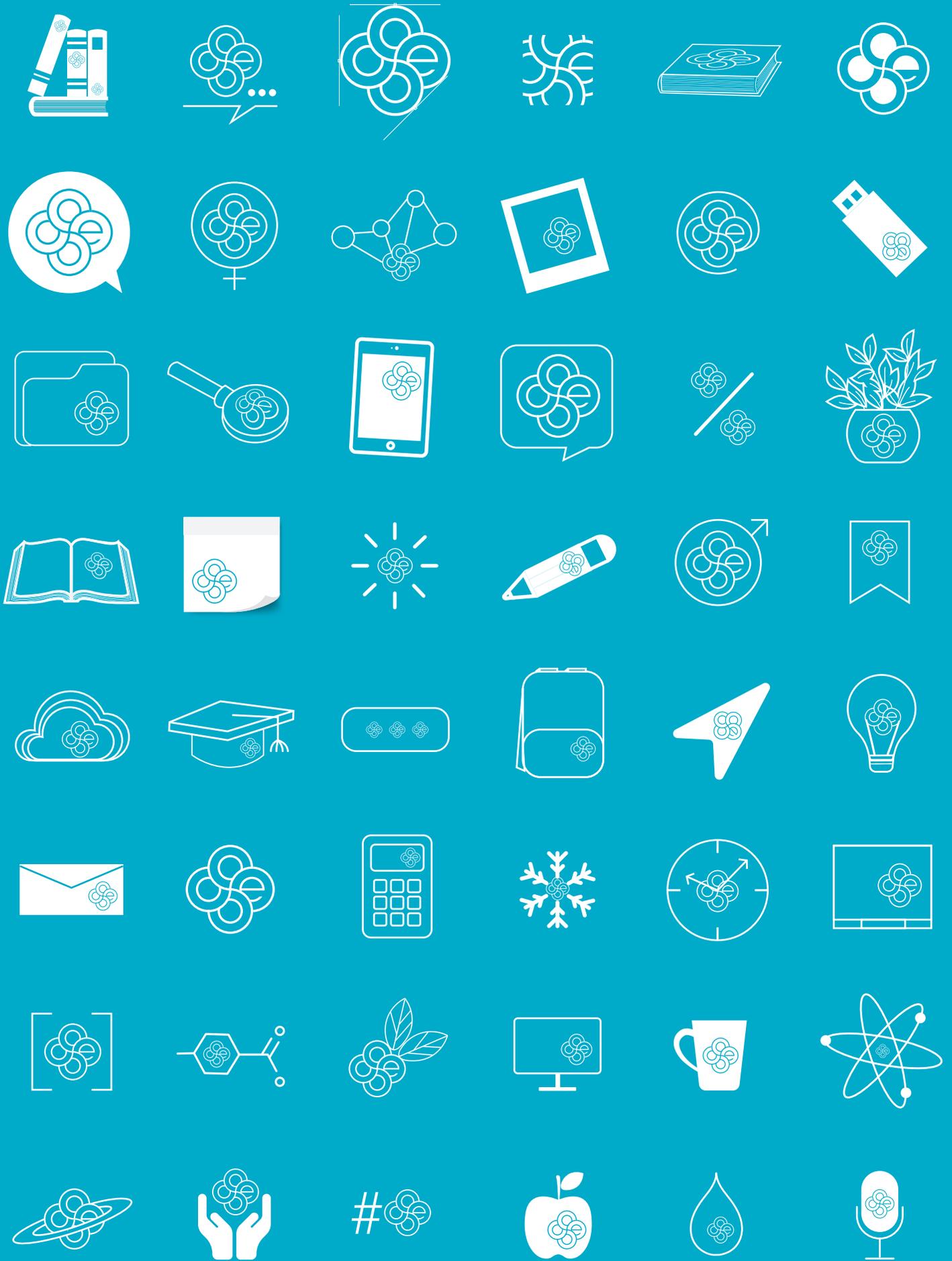
Formulaire indiquant la connaissance des principes d'éthique et des règles de déontologie

Je déclare avoir pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie du Conseil supérieur de l'éducation.

Nom (en lettres moulées) : _____

Signature : _____

Date : _____



50-0806

**Conseil supérieur
de l'éducation**

Québec 

   @csequebec
cse.gouv.qc.ca